

**VILLE DE LEFFRINCKOUCKE**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 8 MARS 2022**

**PROCÈS-VERBAL**

Le 2 mars 2022, convocation du Conseil Municipal a été adressée à chacun des membres pour le 8 mars 2022, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire,  
**O. RYCKEBUSCH**



**CONSEIL MUNICIPAL DE LEFFRINCKOUCKE**

L'an deux mille vingt deux, le 8 mars à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Olivier RYCKEBUSCH, Maire**

**Présents** : S. DZIKOWSKI, M. LEMATRE, M. LILLIO, V. BOURGOIS, R. ELHOJJAJI, D. MARSCHAL, P. STRUK, adjoints

J. LOPEZ, E. RICHARD, S. THOMAS, J.P. GOKELAERE, B. ETCHEVERRY, L. MARCANT, D. BUGE, R. DANIEL, M. COEUGNET, G. COLIN, C. D'HORDAIN, M. PEDRETTI, N. HENNI, C. DEHAESE, J.P. MOUGEL, L. VERCRUYSSSE, conseillers

**Absente** : F. LAILLANT

**Excusés ayant donné pouvoir** : G. HOEDT à E. RICHARD, S. LESTAVEL à B. ETCHEVERRY

**Secrétaire de séance** : G. COLIN

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

**ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2021.**
- **Nomination d'un conseiller municipal.**
- **Dénomination de la Poudrière du fort des Dunes.**
- **Avenant à la convention Initiatives Rurales.**
- **Dispositif budget participatif.**
- **Modification bons cadeaux.**
- **Modification du tableau des effectifs communaux.**
- **Règlement intérieur des services municipaux.**
- **Adhésion à la plateforme de billetterie en ligne Patrvia.**
- **Convention et subvention à l'association Dynamo Productions.**
- **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) 2022.**
- **Convention ADEPTES Côte d'Opale.**
- **Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.**
- **Avis sur la modification des statuts du SIDF.**
- **Rapport et débat d'orientations budgétaires.**
- **Acomptes de subvention.**
- **Révision des tarifications.**

O. RYCKEBUSCH : « *Tout d'abord, Mesdames et Messieurs, avant de lancer les différentes délibérations qui composent le conseil municipal, j'aimerais profiter de quelques instants pour vous expliquer ce que la collectivité a mis en place comme soutien à l'Ukraine et toutes celles et ceux qui sont aujourd'hui sur les routes à cause du conflit qui s'y passe. Donc, la mairie a été sollicitée par un certain nombre d'habitants. Il y a quelques jours nous avons donc organisé une réunion en mairie où nous avons pu échanger sur les aides que nous pouvions éventuellement apporter. Cette réunion a été très intéressante puisque dans l'assemblée il y avait une personne qui était polonaise et qui connaît parfaitement la problématique de la guerre en Ukraine, et qui nous disait : « vous savez, les vêtements par exemple, il faut éviter parce que là-bas ils sont submergés, ils ne savent plus quoi faire des vêtements. Par contre, les aides à apporter sont un peu différentes, il faut de l'argent, il faut des aides alimentaires, il faut également pouvoir les accueillir. » Donc nous avons créé des réunions de concertation avec le Sous-Préfet pour voir comment nous, équipe municipale, nous pouvions apporter toute notre aide et qu'elle soit surtout, qu'elle corresponde aux attentes de tous ces hommes, ces femmes et ces enfants qui sont sur la route. Donc, ce qu'il faut retenir aujourd'hui, c'est que les familles d'accueil, qui accueillent depuis maintenant quelques jours des réfugiés, c'est à éviter.*

*C'est à éviter pourquoi ? Parce que dès aujourd'hui, il y a déjà des familles d'accueil qui appellent la Sous-Préfecture pour leur demander : « comment fait-on pour que vous puissiez récupérer les réfugiés ? » Je rappelle qu'accueillir un réfugié c'est un engagement, sur peut-être le long terme. Parce qu'aujourd'hui on sait quand ils vont arriver, mais on ne sait pas quand ils vont repartir, et s'ils vont repartir. Ce qui veut dire que les familles qui proposent un accueil, il faut qu'elles soient en capacité financière de pouvoir accompagner pendant des semaines, voire des mois des personnes, ce n'est pas le tout de les accueillir et de leur dire : « voilà maintenant je n'ai plus besoin de vous, partez vous nous coûter trop cher. » Donc, pour la ville de Leffrinckoucke, j'ai proposé à ce que nous puissions mettre à disposition la maison des élus. Donc la maison des élus sera très rapidement mise en œuvre pour pouvoir accueillir des personnes qui viennent de l'Ukraine. Je suis en lien avec la Préfecture pour qu'on puisse le faire rapidement parce que ces personnes ont besoin d'aide tout de suite. Donc, voilà où en est aujourd'hui la construction. Le groupe de travail va se réunir à nouveau dans les jours qui viennent, le groupe de travail qui a été constitué il y a quelques jours, on va faire appel à celles et ceux qui souhaitaient nous accompagner sur cette aide qu'on pouvait apporter. Je suis également entré en contact avec le Maire de Wegorzewo, pour lui apporter d'abord tout notre soutien, parce que nous sommes une ville jumelée, mais à mon sens, le jumelage ce n'est pas simplement aller là-bas ou qu'ils viennent ici quand tout va bien, c'est dans les moments difficiles qu'il faut qu'on puisse montrer que nous sommes à leur côté. Donc, on a eu des échanges, et Krzysztof nous a répondu en disant que les besoins effectivement pour les réfugiés n'étaient plus d'ordre vestimentaire, mais bien évidemment de dons, de denrées, mais également de groupes électrogènes, de pansements pour les personnes qui sont victimes des atrocités de la guerre. Donc on voit que les demandes sont complètement différentes de ce qu'on aurait pu voir ou croire il y a quelques jours en arrière. On a eu énormément de dons de leffrinckouckois. On voit à quel point cela a sensibilisé les familles de Leffrinckoucke. On a déjà fait un premier voyage vers la Communauté Urbaine parce que nous travaillons avec la Communauté Urbaine pour qu'elle puisse récupérer les choses qui sont collectées ici en mairie. On a fait déjà un très gros voyage et nous avons d'ores et déjà demandé à la population de ne plus déposer d'habits parce que ce serait dommage d'avoir du stock qui aujourd'hui ne servirait pas. J'invite d'ailleurs les personnes à se rapprocher peut être de belles associations que nous avons ici à Leffrinckoucke, je pense au vestiaire solidaire, qui pourraient récolter en partie ces habits et puis les remettre dans la chaîne, même si je sais qu'ils sont aujourd'hui également un peu débordés. Donc voilà un petit peu où nous en sommes, je tenais à vous faire part de ce qui est entrepris par la ville de Leffrinckoucke, c'est quelque chose qui me tient à cœur, qui tient à cœur à l'ensemble de l'équipe municipale, et à une grande partie de la population, donc il faut absolument que nous soyons vigilants et il faut, à mon sens, que chaque ville prenne sa part dans ce conflit, on n'en est pas là, mais qui demain pourrait, pourquoi pas, être aussi notre conflit et on ne sait pas de quoi l'avenir est fait. Donc soyons solidaires les uns des autres c'est important. Et en tout cas, moi, tous les axes politiques qu'on développe à Leffrinckoucke depuis que je suis élu, tout est basé sur la solidarité. Je pense que la solidarité, ce n'est pas qu'un mot, ce sont des actions. Et on a tous pu voir, vous avez tous pu voir que les démarches que nous entreprenons, quelques soient les domaines d'activités, sont toutes basées sur la solidarité. Merci pour votre écoute. »*

L. VERCRUYSSSE : *« Bravo, parce que déjà ce sont des engagements forts, civiques et c'est très bien. Je suis peut être en retard sur un sujet, mais la maison des élus je ne sais pas ce que c'est. »*

O. RYCKEBUSCH : *« Alors la maison des élus, c'est l'ancienne maison qui était attribuée à un concierge il y a quatre ou cinq ans. Cette maison a été utilisée pour ne pas mélanger la partie statutaire, donc les agents de la fonction publique, et la partie politique. Moi j'avais fait le choix de dire : eh bien la maison des élus sera l'endroit où les élus vont se retrouver pour travailler avec, bien évidemment, tous les outils qu'il faut pour pouvoir travailler sur les dossiers. Alors je me rappelle que cela a été un grand débat, mais il faut bien que les élus travaillent parce que c'est une équipe jeune et ils sont tout le temps en mairie, donc mon bureau c'est un lieu de partage mais tout de même. Donc voilà, la maison des élus sera, demain, un endroit qui sera privilégié pour accueillir, et l'après crise, c'est une maison qui servira, je vous le dis tout de suite, en maison d'accueil en cas de problème sur le territoire. Depuis que je suis élu on a déjà eu plusieurs incendies sur le territoire. Le logement d'urgence n'est pas une obligation pour les villes de notre taille, mais par contre je tiens à ce qu'il y en ait un, parce que je veux être en capacité demain de pouvoir accueillir nos habitants dans de bonnes conditions tout de suite. On a réussi à le faire avec les incendies qui ont eu lieu au village il y a quelques semaines. On a réussi dans la journée même à pouvoir reloger tout le monde. On a eu une très grande solidarité de l'association AJB que je remercie pour le travail et la réaction qu'ils ont eu. Et je souhaite demain aller beaucoup plus loin que cela, c'est à dire anticiper. Donc voilà pourquoi je demande à remobiliser un peu les choses. Voilà, j'espère avoir répondu. »*

#### **Délibération n° 0\_1**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2021.**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2021 est soumis à l'approbation des membres de l'assemblée.

**Le conseil municipal, à l'unanimité**  
**APPROUVE** celui-ci.

#### **Délibération n° 1\_1**

##### **Nomination d'un conseiller municipal.**

Suite à la démission du conseil municipal de Monsieur Patrice Berteloot, convocation a été adressée à Madame Marie-Lyne Lavallée, cette dernière ayant refusé d'assurer le remplacement, il y a lieu de convoquer Monsieur Loïc Vercruysse, suivant de liste.

Vu l'article L.2121-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code électoral, notamment son article 270,

##### **Le conseil municipal, à l'unanimité**

**ACTE** l'installation de M. Loïc Vercruysse en qualité de conseiller municipal.

O. RYCKEBUSCH : « *M. Vercruysse je vais vous laisser dire un petit mot, parce qu'il est habituel que les nouveaux conseillers disent un petit mot, je vous laisse prendre la parole. »*

L. VERCRUYSSSE : « *Alors ce sera bref, parce que j'ai été trop longtemps habitué aux conseils municipaux à rallonge, on va essayer de faire court et efficace. Je suis très content de renouer avec cette salle, parce que cela me fait plaisir de participer à la vie leffrinckouckoise. Et puis soyez sûrs qu'on se montrera très constructif, c'est vraiment l'objet de cette présence aussi. On sera dans l'opposition quand c'est nécessaire, mais pour construire et jamais pour détruire. Donc voilà, merci de m'accueillir et puis surtout bon conseil à tout le monde. Merci M. le Maire. »*

O. RYCKEBUSCH : « *Merci et bienvenue M. Vercruysse. Juste un petit mot quand même pour M. Berteloot, parce que M. Berteloot était une personne engagée tant dans la vie politique que dans la vie de la collectivité. Moi l'image que j'ai de Patrice Berteloot, c'est qu'à chaque manifestation, chaque cérémonie, il était présent, et c'est un vrai atout dans une équipe municipale parce que dans les cérémonies on ne parle plus, à mon sens, réellement d'opposition, c'est une équipe municipale. Il va déjà nous manquer, en tout cas c'est quelqu'un que j'ai pu côtoyer pendant un an et demi, j'ai trouvé les débats assez intéressants avec lui, et je lui souhaite de passer une agréable retraite et de profiter. Donc voilà, je vous remercie. »*

#### **Délibération n° 1\_2**

##### **Dénomination de la Poudrière du fort des Dunes.**

Monsieur Jean Caenen, Président de l'association « Fort des Dunes » et ancien Président de la « Jean Bart tir », s'est fortement investi, durant de nombreuses années, dans la préservation et la promotion du fort des Dunes.

En signe de reconnaissance, il est proposé de dénommer la Poudrière du fort des Dunes « Salle Jean Caenen ».

##### **Le conseil municipal, à l'unanimité**

**APPROUVE** cette dénomination.

S. DZIKOWSKI : « *Si le conseil municipal approuve cette dénomination je pense que le premier qui en sera réjoui c'est M. Guy-Marc Lemaire qui nous a fait cette proposition, et je souhaite pour Jean Caenen, pour vous-même et pour tous les membres de l'association que votre vœu, M. Guy-Marc Lemaire, soit exhaussé.*

J.P. MOUGEL : « *Nous sommes absolument d'accord avec cette proposition parce que l'œuvre de Jean Caenen au fort des Dunes c'est quelque chose de très important. Il a, à un moment donné, pratiquement par sa seule volonté avec les soutiens, notamment des personnes de la Jean Bart tir et de l'association Fort des Dunes, sauvé le fort, donc nous sommes tout à fait d'accord avec cette proposition et nous voudrions, d'ailleurs, que cette dénomination soit l'occasion de prolonger un peu son action autour du fort des Dunes. Il y a quelques petites préoccupations qui ont eu lieu récemment, notamment des tireurs de la Jean Bart tir qui se sont vus invités à se garer plus loin plutôt qu'à proximité immédiate du fort des Dunes, et moi ça me préoccupe un peu parce que quelqu'un qui doit se garer à 300 mètres et qui se balade avec un fusil, cela peut quand même poser problème. Donc, je me demande ce qu'il faut comprendre. Mais d'une manière générale, je pense que l'œuvre de Jean Caenen doit être célébrée et doit être l'objet d'une promotion par la volonté municipale. »*

O. RYCKEBUSCH : « *Merci M. Mougel, juste pour vous répondre, d'abord il y a deux sujets. Le premier sujet c'est l'appellation de la Poudrière du fort des Dunes « salle Jean Caenen », quelque chose qui est à approuver, on va procéder au vote dans quelques instants, et le deuxième sujet qui est la Jean Bart tir. Je rappellerai juste que, ce week-end en courant, j'ai vu effectivement en passant par le petit bois, des*

personnes qui venaient probablement de quitter la Jean Bart tir, être avec leur arme dans le petit bois parce qu'elles allaient à pied à leur domicile. Donc on m'excusera, mais quand on est capable d'aller à pied jusqu'à son domicile, on est capable de se garer au terminal de bus. Je rappelle aussi que, j'ai reçu cet après-midi, la Jean Bart tir pour justement échanger sur ce sujet, c'est une demande, ce n'est pas une obligation. Je demande aux associations qu'elles puissent faire toutes l'effort de se garer ailleurs que devant le fort des Dunes pour une raison toute simple, c'est que le fort des Dunes c'est un musée. Vous avez travaillé, M. Mougel, avec l'ancienne équipe, pour que ce site devienne un musée. Je suis occupé aujourd'hui de travailler pour que ce site continue à être un musée. Je suis de travailler pour le développer, et je peux vous dire que la fréquentation qui est annoncée pour les semaines qui viennent va dépasser tout ce qui était imaginable jusqu'à aujourd'hui. Parce qu'on crée des liens avec les Belges, et pas que, des liens où ils vont faire venir du monde. Donc, si on veut pouvoir accueillir les personnes dans de bonnes conditions, il y a deux choses. La première c'est de faire en sorte que le parking soit fait rapidement, pour mettre en valeur le fort des Dunes, et la deuxième chose, c'est que quand les gens viennent pour visiter le musée, c'est qu'ils puissent accéder de suite au musée, avec des places PMR dans le haut, parce qu'aujourd'hui il n'y a rien qui est fléché pour personne, voilà un peu la demande qui a été faite. Par contre, ce qui a été dit à la Jean Bart tir, pas plus tard que cet après-midi, c'est qu'il y aura bien évidemment la tolérance pour la Jean Bart tir parce que je sais aussi qu'il y a des doyens de plus de 85 ans, et je pense aussi à eux, ce n'est donc pas une imposition. Donc, je pense que vous avez été interpellé peut être avant la réunion de cet après-midi, je pense que vous ne les avez pas vu depuis 15h30 cet après-midi, parce qu'ils vous diraient peut être le contraire. Donc voilà. »

### **Délibération n° 1\_3**

#### **Avenant à la convention Initiatives Rurales.**

Par délibération n°3 en date du 4 novembre 2020, le conseil municipal a approuvé la convention entre la ville et l'association Initiatives Rurales.

L'article 5 fixe les conditions tarifaires à : 48 €/personne/jour, soit 6 €/heure.

Il convient d'ajouter un avenant à cette convention avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2022.

« Article 1 : Initiatives Rurales a établi la tarification suivante : 48 €/jour/salarié en insertion, soit 6 € / heure/salarié en insertion et 80 €/jour pour l'encadrant technique, soit 10 €/heure. »

Après avis favorable de la commission cadre de vie réunie le 1<sup>er</sup> mars 2022,

#### **Le conseil municipal, à l'unanimité**

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

### **Délibération n° 1\_4**

#### **Dispositif budget participatif.**

À ce titre, la municipalité souhaite donner la possibilité aux Leffrinckouckois de proposer et voter pour des projets d'investissement qui améliorent leur quotidien.

Cela passe par la création d'un dispositif budget participatif d'un montant global annuel de 30 000 €, dont les modalités sont reprises dans la charte ci-annexée.

Une commission de pilotage est instituée afin de garantir la pleine transparence du dispositif. Elle est composée de 8 membres, 4 élus du conseil municipal et 4 président(e)s ou ancien(ne)s président(e)s d'associations représentatives de la commune.

Sont proposés :

- Delphine Marschal, adjointe au Maire
- Radwane Elhoujjaji, adjoint au Maire
- Rudy Danel, conseiller municipal
- Chantal Dehaese, conseillère municipale
- Laurence Hembert, présidente de l'USL Football
- Martine Butel, ancienne présidente de l'AGFL
- Géraldine Boulanger, présidente des dentellières
- Cheikh N'Diaye, président de Terranga.

Il est précisé qu'en cas d'absence d'un président ou ancien président d'association, un autre membre du bureau de ladite association pourra le suppléer.

#### **Le conseil municipal, à l'unanimité**

**APPROUVE** la mise en place de ce dispositif.

**VALIDE** la charte et la composition de la commission de pilotage.

D. MARSCHAL : « Je suis heureuse de vous présenter cette délibération qui porte sur le dispositif de budget participatif. Depuis notre arrivée, nous avons cessé d'être au plus proche des habitants car leur avis et le recueil de leurs besoins sont primordiaux pour penser, pour bâtir une ville pour tous, pour que tout le monde s'y sente bien. Notre équipe municipale s'est impliquée, s'est engagée aussi à les impliquer dans des temps

de concertation, de réflexion, de co-production, qui sont nécessaires à la préparation d'une phase de décision. Pour nous c'est important de renouer ces liens de confiance avec les Leffrinckouckois, entre élus et habitants, et c'est pourquoi dès le début de notre arrivée, nous avons instauré des réunions publiques au sein de chaque quartier, pour lesquelles nous avons eu, je pense, un franc succès. Les habitants se sont mobilisés, sont venus vers nous et ont été heureux de partager avec nous. Lorsque plusieurs riverains ont fait remonter des problématiques communes nous les avons conviés à mener une réflexion collective pour essayer de trouver ensemble des solutions. Je pense notamment au lotissement du Robinson pour lequel un sens unique avait été mis en place sur une portion de la voirie, ainsi que des places de stationnement. Je pense qu'à ce jour les riverains, peut-être que Mme D'Hordain pourra en attester ou pas, mais je pense qu'ils en sont satisfaits. Dans cette même volonté, nous avons créé un groupe de travail pour le projet de réaménagement du boulevard Trystram. Donc aujourd'hui on veut renforcer davantage ce dialogue avec les Leffrinckouckois, on veut encourager les initiatives citoyennes, et pour cela aujourd'hui, il est proposé de créer un budget participatif qui est destiné aux différents quartiers. Les projets vont devoir respecter des domaines d'intervention qui sont donc : la solidarité, le développement d'animations que ce soient des animations sportives, culturelles, socioculturelles, éducatives, aussi porter sur le cadre de vie et l'environnement. Donc il y aura bien sûr des critères d'éligibilité à respecter : les projets devront être innovants, localisés bien sûr sur notre territoire, correspondre aux compétences communales, servir l'intérêt général, impliquer des dépenses d'investissement. Au niveau du calendrier qui est présenté dans la charte vous verrez qu'entre mars et juin de cette année la présentation de la démarche sera faite lors de réunions publiques à la population, de juillet à septembre nous allons donc recueillir les projets, s'en suivra d'octobre à décembre l'étude de faisabilité et la présélection des projets et, en janvier 2023, les habitants voteront pour les projets qui seront réalisés au sein de chaque quartier. Les projets, une fois qu'ils seront votés, donc nous allons pouvoir les réaliser à compter du vote du budget, à partir d'avril jusqu'à la fin de l'année 2023. »

J.P. MOUGEL : « Quelques observations : l'intention générale est tout à fait louable, et c'est une initiative intéressante. S'agissant des initiatives prises dans le lotissement du Robinson, je pense qu'il y aurait encore une démarche à poursuivre parce que ce qui a été fait ne me paraît pas encore totalement satisfaisant ni suffisant, mais ça c'est une parenthèse. D'une manière générale, ce que je voudrais savoir à la suite de ce qui vient d'être dit par Mme Marschal c'est, elle a indiqué à l'issue d'une période de réflexion les habitants voteront. Je voudrais savoir comment ils vont voter ? Quel est le dispositif qui est envisagé parce que la charte du budget participatif qu'on nous a donnée ne contient pas de précisions à ce sujet. »

D. MARSCHAL : « Donc en fait les projets vont être étudiés par les services de la collectivité, ensuite la commission de pilotage validera la présélection des projets, le vote s'effectuera de façon physique, cela est stipulé dans la charte, au niveau de la mairie mais aussi certainement au niveau de chaque quartier. On mettra une urne, mais cela se fera de façon physique pour toute personne inscrite sur la liste électorale. C'est une première édition, on fera une évaluation à l'issue de cette première édition, c'est vrai que c'est une première à Leffrinckoucke, le budget participatif. On va tenter, on va vivre l'expérience, après à nous de voir comment améliorer pour les années futures. Voilà, c'est une tentative qui, j'espère, conviendra à l'ensemble de nos administrés. »

#### **Délibération n° 1\_5**

##### **Modification bons cadeaux.**

Par délibération N° 4\_2 en date du 4 novembre 2020, l'assemblée avait accepté d'offrir des bons cadeaux pour les événements suivants :

- naissance et parrainage civil 25 € chez nos commerçants,
- PACS, mariage, noces d'or ou de diamant : 50 € par couple dans un restaurant de la ville.

Il est proposé d'élargir la validité du bon cadeau de 50 € par couple à l'ensemble des commerces de la commune.

##### **Le conseil municipal, à l'unanimité**

**ACCEPTE** cette modification.

M. MOUGEL : « Nous sommes d'accord avec cette proposition, à ma connaissance il y a un restaurant et une friterie dans la commune, c'est quand même bien de pouvoir élargir un peu le périmètre et les possibilités des habitants lorsqu'ils ont un événement familial, donc nous sommes tout à fait favorables à ce projet. »

## **Délibération n° 2\_1**

### **Modification du tableau des effectifs communaux.**

La municipalité met en place un Accueil de Loisirs Sans Hébergement durant 3 semaines en juillet et 3 en août, dénommé ci dessous «les grandes vacances» et durant 2 semaines lors des vacances d'automne, hiver et printemps, dénommé ci-dessous «les petites vacances».

L'accueil de loisirs nécessite la création de postes d'animateurs (adjoints d'animation) et de directeurs (animateur) en emploi saisonnier à temps complet.

Grandes vacances :

8 postes à TC ; grade : adjoint d'animation catégorie C

1 poste à TC ; grade : animateur catégorie B

Petites vacances :

4 postes à TC ; grade : adjoint d'animation catégorie C

1 poste à TC ; grade : animateur catégorie B

### **Le conseil municipal, à l'unanimité**

**ACCEPTE** la création des postes saisonniers repris ci-dessus.

J.P. MOUGEL : « *J'ai une question : les directeurs ce sont les catégories B ? Parce que ce n'est pas tout à fait évident à la lecture du document. »*

D. MARSCHAL : « *Oui. »*

L. VERCRUYSSSE : « *Il est prévu d'orienter ces choix vers des Leffrinckouckois ou de proposer des formations BAFA comme cela s'est fait très souvent ? »*

O. RYCKEBUSCH : « *Effectivement, la municipalité avait dès 2020, et nous avons été malheureusement rattrapés par la crise sanitaire, mis en place des formations BAFA pour les Leffrinckouckois, gratuites. Nous allons poursuivre, dès que nous pourrons le faire, la formation de nos BAFA. Par contre la priorité est bien évidemment donnée aux Leffrinckouckois, c'est l'objectif, c'est du travail à Leffrinckoucke pour nos jeunes Leffrinckouckois. Par contre si malheureusement on ne trouve pas, on va être obligé de partir. Juste pour que vous soyez au courant, nous avons mis en place une convention avec le Département concernant 50 heures de travail pour 500 €. C'était pris en charge complètement par le Département, nous avons fait une communication via les réseaux sociaux, nous avons eu une demande. Donc, nous on essaie vraiment de faire en sorte que notre jeunesse puisse... par contre vous savez que pour les jeunes étudiants ce n'est pas toujours évident non plus, ils ne sont peut être pas forcément sur Dunkerque. Donc en tout cas, bien évidemment, concernant les interventions pour les centres d'animations, c'est priorité aux Leffrinckouckois, sans être trop chauvin. Donc voilà. »*

## **Délibération n° 2\_2**

### **Règlement intérieur des services municipaux.**

Le règlement intérieur est un document qui précise un certain nombre d'obligations, notamment en matière d'hygiène, de sécurité ou de sanctions, que l'agent et l'autorité territoriale doivent respecter à l'intérieur de la collectivité. La mairie de Leffrinckoucke n'était jusqu'alors pas doté d'un tel règlement.

Depuis 2020, le travail d'échanges avec les organisations syndicales a conduit à la rédaction de plusieurs chartes (temps de travail, utilisation des outils informatiques, bon conducteur).

Le document qui est soumis au vote du conseil municipal reprend à la fois les droits et obligations encadrant le statut de la fonction publique mais également les documents validés par les instances représentant le personnel.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité pour la commune de se doter d'un règlement intérieur,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité technique en date du 25 février 2022,

### **Le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (3 abstentions : C. D'HORDAIN, M. PEDRETTI, N. HENNI)**

**APPROUVE** ce règlement intérieur.

M. PEDRETTI : « *Oui M. le Maire, bon, moi j'ai parcouru ces documents et j'avoue que c'est un peu rude quand même. Honnêtement quand on lit cela d'un point de vue extérieur, j'ai eu un peu le sentiment que, bon disons une sorte de « mise au pas », entre guillemets du personnel, je ne sais pas ce qui est souhaité. Je ne vous fais pas de procès d'intention là-dessus, moi ce que je veux comprendre ce sont les justifications. Parce que une charte du bon conducteur, bon est-ce qu'il y a beaucoup de communes qui font cela ? Je n'en sais trop rien. En matière informatique, honnêtement même dans l'Educ. Nat., l'Education Nationale pardon, où pourtant ils sont assez emmerdants là-dessus, je n'ai jamais vu des choses aussi précises que vous. Par exemple dire que : si on a le malheur de cliquer là où il ne faut pas cliquer, la responsabilité personnelle peut-*

*être engagée par qu'on a introduit par inadvertance un petit virus ou un logiciel espion, ce qui peut arriver, parce qu'en matière informatique c'est vraiment compliqué, vous le savez très bien, bref. Honnêtement, mon intervention c'est une intervention d'interrogation. Quelle est la justification de ces chartes, qui sont en fait, très contraignantes en réalité. Le mot charte est assez gentil. Quelle est la justification ? Il y a tellement d'abus, de problèmes au sein du personnel qui justifient ce type de chose M. le Maire ? Voilà c'est une question. »*

D. MARSCHAL : *« C'est marrant, je m'attendais à cette question. Eh bien écoutez, depuis notre arrivée, je passe un certain temps avec la DGS et les organisations syndicales, on travaille main dans la main, et ces chartes sont venues parce que il y avait des choses, oui, des fois des petites problématiques, des véhicules qui sont utilisés par plusieurs personnes, plusieurs agents, eh bien à un moment, il y a des règles à respecter. C'est venu, cela a émergé aussi de la part des organisations syndicales qui travaillent auprès des agents de la collectivité. Donc non, ce n'est pas une « mise au pas », bien au contraire, c'est un travail de collaboration entre la partie élus, en tant qu'adjointe RH, la DGS et les organisations syndicales, donc ça a été construit et travaillé avec les organisations syndicales. Donc rassurez-vous M. Pedretti, ce n'est pas une « mise au pas », bien au contraire. »*

J.P. MOUGEL : *« Mme Dehaese me disait à l'instant que si on avait été élu majoritairement on l'aurait fait. Parce qu'en fait, il y a beaucoup de rappels du droit de la fonction publique, c'est un peu comme une convention collective, on reprend des dispositions légales, mais il y a des précisions qui sont bienvenues, notamment sur la prise en charge des véhicules qui donne fréquemment lieu à des situations agaçantes. Donc je pense que cela va quand même dans le bon sens, même si c'est vrai qu'à la lecture cela a l'air assez contraignant, je comprends que le comité technique paritaire n'ait pu qu'approuver et nous allons approuver aussi. »*

D. MARSCHAL : *« Je vous remercie. »*

### **Délibération n° 3\_1**

#### **Adhésion à la plateforme de billetterie en ligne Patrivia.**

Il est proposé de conventionner avec la SAS Patrivia afin de développer la vente d'entrées pour le fort des Dunes via une billetterie en ligne.

Les billets sont vendus au tarif en vigueur, via la plateforme Patrivia ou une réservation « Pass Patrimoine ».

La société reverse 80 % TTC du prix du ticket à la commune. Dans le cas où le visiteur réserverait depuis le site du fort des Dunes via un lien tracké fourni par Patrivia, c'est alors 100 % TTC du prix du billet qui est reversé à la ville.

Considérant l'avis favorable de la commission culture réunie le 15 février 2022,

#### **Le conseil municipal, à l'unanimité**

**APPROUVE** cette adhésion.

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention.

J.P. MOUGEL : *« Oui, M. le Maire, Madame l'adjointe, je voudrais comprendre comment ce dispositif là, qui a l'air assez ingénieux, vient s'articuler avec le partenariat qui existe entre l'office de tourisme de pôle et le fort des Dunes du point de vue de la billetterie ? Est-ce que cela vient se substituer ? Parce qu'on parle des ventes directes par le site du fort des Dunes, on parle, dans cette convention des ventes qui sont faites par le site Patrivia, mais il n'y a plus de ventes faites par l'office du tourisme dans le cadre de tickets groupés ? »*

S. DZIKOWSKI : *« Si bien sûr, M. Mougel. En fait nous aurons une visibilité plus ample, c'est à dire au niveau national si nous passons par eux. Donc c'est complètement parallèle, voilà. En fait, ils nous ont contactés, nous nous sommes renseignés auprès de certains sites patrimoniaux tels que le fort de Condé, et l'histoire de Péronne, et nous avons eu de très bon retours, c'est pourquoi nous souhaitons passer par cette société là. Je pense que cela permettra de grossir nos entrées, enfin nos ventes, voilà. »*

L. VERCRUYSSSE : *« Alors c'est évident que c'est très intéressant ce qui est proposé, et juste pour info, alors l'objet je pense que c'est quand même d'élargir les ressources et de faire venir plus de monde, est-ce qu'on a une idée, rapidement, mais au moins du périmètre d'action de cette entreprise pour savoir ce qu'ils sont capables de nous amener où est-ce qu'ils vont drainer, où est-ce qu'ils vont chercher du public ? Parce qu'encore une fois je pense, je ne vais pas parler au nom de tous mes collègues, mais je crois qu'on est tous d'accord avec cela, mais pour bien maîtriser le sujet, c'est quoi l'élargissement, la zone de frappe, l'action commerciale qu'ils vont mener ? »*

S. DZIKOWSKI : *« Ce sera une action sur le plan national, voire international. Après, je pense qu'on a tout intérêt à passer par ce genre de société, il ne faut pas rester sur son quant à soi. Mais ils ont fait leurs preuves. »*

L. VERCRUYSSSE : « Oui, mais on est tout à fait d'accord avec cela, encore une fois on ne veut pas empêcher de tourner en rond, ce n'est pas l'idée, mais c'est juste pour savoir en fait plus précisément comment ils vont promouvoir le fort en fait, c'est tout. »

S. DZIKOWSKI : « Ils mènent des campagnes publicitaires, des campagnes assez importantes régulièrement. Ils nous demandent d'ailleurs d'y participer, enfin de les relayer, voilà. »

O. RYCKEBUSCH : « Juste pour ajouter, il faut absolument que nous arrivions, dans les mois qui viennent, à développer le fort des Dunes au-delà de ce qui a été fait. Alors, la scénographie, etc. est assez récente en travaux, la crise sanitaire est passée par là, donc on ne peut pas prendre en compte tout ce qui a été mis en place, de qualité, parce qu'en fait on n'a pas de retour. Pour autant, ce que nous savons, c'est que la communication sur les travaux a été faite, mais la communication à côté n'était pas en relation par rapport au projet qu'on pouvait développer. On l'a vu ne serait-ce qu'avec le marché de Noël. Le marché de Noël, il y a plein de Leffrinckouckois qui sont venus, qui ne savaient même pas qu'il y avait cela à Leffrinckoucke. Donc, vous imaginez un peu, je rappelle quand même que le territoire communautaire c'est 200 000 habitants, on attire 15 000 personnes dont très peu de personnes du territoire communautaire. Donc là, il faut vraiment redoubler d'énergie et il faut aller chercher, mettre tous les outils qu'on peut, pour justement faire venir un maximum de monde parce que c'est un lieu, je le redis parce que votre équipe a fait un travail là-dessus formidable, c'est un outil magique, et je rappellerai quand même que j'avais dit, à un moment donné, que nous allons nous débarrasser du fort des Dunes, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis, je vais le garder. Je ne vais pas l'acheter pour moi, je vais le garder. Enfin on va le garder, par contre, on le garde, on le développe. Donc voilà un peu l'idée. »

### **Délibération n° 3\_2**

#### **Convention et subvention à l'association Dynamo Productions.**

La municipalité souhaite s'associer à Dynamo Productions, au regard de son expertise dans les domaines de la programmation de spectacles, pour la mise en œuvre d'un spectacle dédié aux Jeunes Talents le 30 avril 2022.

La convention jointe en annexe a pour objet de préciser les engagements réciproques des partenaires.

Il est demandé de verser un acompte de subvention de 2 000 € à l'association afin d'engager les artistes pour la soirée.

Considérant les avis favorables de la commission culture du 15 février et de la commission finances réunie le 1<sup>er</sup> mars 2022,

#### **Le conseil municipal, à l'unanimité**

**APPROUVE** ces dispositions.

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention.

**ACCEPTE** le versement d'un acompte de subvention de 2 000 € à l'association Dynamo Productions.

S. DZIKOWSKI : « Notre ville, comme vous le savez, a le souci de créer des espaces de rencontre et d'échanges entre habitants et artistes. Donc, nous allons passer par une association Dynamo Productions, une association de jeunes étudiants formés à la conduite de projets culturels, de façon à ce qu'ils animent la salle de la Poudrière le samedi 30 avril 2022. Nous leur remettons, en fait, la conduite de la programmation de ce spectacle et sa mise en œuvre, dédié aux jeunes talents de l'agglomération. »

J.P. MOUGEL : « Excusez-moi, j'ai une question. Parce que dans la convention, et d'ailleurs dans la délibération, il est mentionné qu'un acompte de subvention de 2 000 € sera versé. Et dans la convention, il est stipulé qu'un solde de subvention sera versé, mais on ne connaît pas le montant de ce solde. Il est mentionné que les recettes du bar seront acquises à l'association, les produits dérivés acquis à l'association, il est stipulé que les recettes de l'entrée du bal seront données à la mairie, mais comment se calcule le solde de cette subvention ? »

S. DZIKOWSKI : « Donc en fait, nous nous engageons à verser un solde à l'issue du spectacle quand l'association nous aura remis sa recette, un solde de 1 000 €. Donc un acompte de 2 000 € avant le spectacle, et à l'issue du spectacle : 1 000 €, voilà. Donc, nous leur faisons confiance, ce sont eux qui ont recherché des talents, ce sont eux qui paient les cachets, ce sont eux qui s'occupent de la sonorisation, ce sont eux qui s'occupent de la communication, de l'échange avec la presse, voilà, nous leur faisons confiance et nous les lançons pour un premier événement. Ils nous en ont proposé plusieurs, nous n'en avons retenu qu'un seul cette année, nous allons les évaluer. Voilà, donc c'est ce qui se faisait auparavant je pense, quand vous étiez aux commandes de la mairie et que vous passiez par une association qui se dénommait C comme ça pour les concerts rock. Voilà, sauf que nous, nous n'engageons que 3 000 €. Nous vous invitons d'ailleurs à venir les rencontrer pour la modique somme de 3 €, merci. »



## Délibération n° 4\_1

### Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) 2022.

Le PLIE coordonne la mise en œuvre du parcours individualisé des publics particulièrement touchés par la réalité économique.

Convaincue que la lutte contre l'exclusion passe, notamment, par la mutualisation des moyens communaux et la recherche de solutions à une échelle intercommunale, la Communauté Urbaine de Dunkerque, accompagne l'extension du plan sur l'ensemble de son territoire depuis juin 2000. 20 communes adhèrent au PLIE.

La participation de la ville pour l'année 2022 sera de 11 161,17 €, soit 4 207 habitants par 2,653 €.

### Le conseil municipal, à l'unanimité

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer cette convention.

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année.

V. BOURGOIS : « Je vais d'abord commencer par faire un peu le bilan du PLIE pour l'année 2021. Donc il faut savoir que le PLIE va concerner les demandeurs d'emploi longue durée de plus de 12 mois, les personnes aux RSA, les travailleurs handicapés, les personnes habitant les quartiers prioritaires de la ville. Il y a une conseillère qui est présente une fois par semaine pour les suivis. Il y a 25 personnes qui ont été suivies en 2021, avec 5 sorties positives. Quand on parle de sortie positive, on parle de : CDD, CDI, ou de personnes en formation de plus de 6 mois. Pour la mission locale, ça concerne les jeunes de 16 à 25 ans, ou jusqu'à 30 ans s'il y a une personne qui a un handicap. Il y a un conseiller aussi qui est présent une fois par semaine sur la commune. Il y a 86 jeunes qui ont été suivis sur l'année 2021. Il y a 2 697 propositions et 110 mesures qui ont été proposées pour 61 jeunes. Pour être assez exhaustive, on est à 58 contrats de travail, 7 contrats en alternance, 19 formations, 7 services civiques, 15 immersions en entreprise, et 4 retours en scolarité. »

M. PEDRETTI : « Je vais remercier Mme Bourgois pour toutes ces précisions, mais juste simplement, il aurait été préférable, à mon avis, de les avoir avant, ces précisions. Ne serait-ce que parce que si on veut faire une analyse, et ce sont des choses qui m'intéressent particulièrement, des chiffres, il faut pouvoir les analyser tranquillement, ne pas les découvrir immédiatement. On ne peut pas y réagir. Parce qu'il me semble qu'il y a un bilan probablement plus mitigé que ce qu'on veut bien y croire, autour de ce PLIE et, pour le coup, si on n'a pas les données avant on ne peut pas faire ce bilan quoi. »

V. BOURGOIS : « Alors le bilan nous a été donné assez tardivement, mais il vous sera également envoyé pour que vous puissiez l'étudier. »

J.P. MOUGEL : « Oui, s'il vous plaît, effectivement ça aurait été bien qu'on ait le bilan avant, parce que l'efficacité du PLIE pose question. On a un phénomène de chômage de longue durée sur Leffrinckoucke et autres lieux, qui ne semble pas tout à fait réductible aux efforts, et alors en fait, ça fait plusieurs années qu'on s'interroge sur l'efficacité du PLIE, et en fait, sur le rapport coût-avantage. Parce qu'on a quand même un coût de 11 000 et quelques euros pour un nombre d'embauches qui est finalement limité. Et d'ailleurs je m'interroge aussi, je vous interroge sur l'articulation entre ce partenariat PLIE pour l'accompagnement et l'insertion et la convention de partenariat avec l'ADEPTES qui semble également très intéressante, avec d'anciens cadres retraités mais qui pourraient, quelque part, faire peut-être doublon et mettre finalement un doute sur l'efficacité du PLIE. Les cadres retraités semblent finalement plus efficaces que le PLIE, ou peut-être sont-ils plus efficaces que le PLIE. Donc, je m'interroge sur l'utilité de dépenser 11 000 € pour le PLIE. »

O. RYCKEBUSCH : « Alors, je vais vous répondre. Tout d'abord, effectivement, c'est un coût de 11 000 €, c'est 2,60 € par habitant, donc quand on rapporte à l'habitant, ce n'est quand même pas cher du tout. Moi je pense qu'il n'y a jamais assez de moyens pour lutter pour la recherche d'emploi, la réinsertion, l'apprentissage, pour tout ce qu'on peut proposer. Tout seul on ne peut rien faire, à 10 on peut faire quelque chose. Il faut mettre les outils, nous à Leffrinckoucke, pour vous donner juste un exemple, quand je suis arrivé, il y avait très très peu de contrats d'apprentissage, de propositions de stage, moi j'ai demandé à ce qu'on développe coûte que coûte, des contrats d'apprentissage, qu'on développe de l'insertion parce que c'est important. Il faut le faire. Je rappelle que l'insertion ça date des années 90, quand on avait commencé à évoquer, je pense même que c'était M. Ballardur, on va remettre les jeunes, on va leur remettre le pied à l'étrier, il faut que l'insertion soit un vrai tremplin vers un boulot, sauf qu'aujourd'hui, vous regardez tous les gouvernements successifs, eh bien on est toujours au même point. Donc on a pris un train de retard, ce n'est même pas un train, c'est une locomotive complète sur l'apprentissage, l'insertion, etc. Je pense qu'il faut aller de l'avant, c'est 11 000 €, vous avez raison, par contre je pense que c'est nécessaire. Pour autant, je voudrais juste rebondir sur le questionnement de M. Pedretti et de vous M. Mougel. Pour votre information, nous avons récupéré le bilan il y a deux jours. Donc, on ne pouvait pas trop vous le transmettre avant, vous comprendrez, donc le bilan a été transféré il y a deux jours, donc étudié par Virginie Bourgois, qu'elle puisse aussi s'en inspirer. En tout état de cause, ce qu'on pourra faire pour l'année prochaine, c'est faire en sorte

*qu'on l'ait plus en amont et qu'on puisse vous transférer les dossiers que vous puissiez les étudier dans le détail. »*

#### **Délibération n° 4\_2**

##### **Convention ADEPTES Côte d'Opale.**

La municipalité propose la signature d'une convention avec l'association ADEPTES Côte d'Opale.

Ce partenariat réside en l'accompagnement, par des cadres retraités, de demandeurs d'emplois dans la construction de leur projet professionnel.

##### **Le conseil municipal, à l'unanimité**

**ACCEPTE** la mise en place de ce partenariat.

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention.

V. BOURGOIS : *« Dans un objectif d'offrir, sur le plan de l'emploi, un accompagnement et une orientation aux personnes éloignées de l'emploi, nous avons rencontré à plusieurs reprises les représentants de l'association ADEPTES. Donc c'est l'Association pour le Développement de l'Emploi par le Partage, la Transmission, l'Education et la Solidarité. Donc, vous l'avez entendu tout à l'heure par M. Mougel, donc cette association est composée d'anciens cadres retraités supérieurs, de chefs d'entreprises, qui ont pour ambition, ils le font déjà sur d'autres communes, de transmettre leur savoir, d'apporter leur aide sur la construction des CV, lettres de motivation, de consolider les projets professionnels des personnes suivies avec un axe fort sur un suivi individuel des personnes. Nous avons également réuni tous les acteurs de la ville, donc Entreprendre Ensemble qui dirige le PLIE, Pôle Emploi, les personnes qui dirigent aussi la mission locale, et ils sont tombés d'accord sur une chose : c'est que cette association serait un atout supplémentaire pour les demandeurs d'emploi de la ville, par exemple pour des simulations d'entretien à l'embauche. Tout à l'heure je vous expliquais un petit peu le fonctionnement du PLIE qui vous disait que ce PLIE est réservé, par exemple, aux personnes demandeuses d'emploi de plus de douze mois. Là, ça ne serait pas le cas. Les personnes qui entrent à Pôle Emploi, qui s'inscrivent à Pôle Emploi, pourraient bénéficier du dispositif de suite. Elles ne devraient pas attendre douze mois d'être à Pôle Emploi pour bénéficier, par exemple, du PLIE. C'est ça vraiment qui serait intéressant. Donc c'est vraiment des atouts supplémentaires pour les personnes qui se retrouvent à Pôle Emploi, sans emploi, pour retrouver du travail rapidement. J'espère avoir répondu à votre question M. Mougel. »*

J.P. MOUGEL : *« Oui, vous avez répondu à ma question, et là, ça semble quelque chose d'intéressant, surtout les simulations d'entretien d'embauche, c'est un instrument qui est efficace dans le cadre d'une recherche d'emploi. Donc je pense que c'est quelque chose, c'est une piste très intéressante et en plus c'est vrai que ce n'est pas très cher. »*

O. RYCKEBUSCH : *« Et l'année prochaine, on aura peut-être un retour sur ce qui aura été mis en place, et on pourra comparer et voir s'il y a vraiment une transversalité dans les deux sujets dont on vient de parler. »*

#### **Délibération n° 5\_1**

##### **Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.**

L'assemblée est invitée à débattre sur le rapport annuel ci-dessus, pour l'année 2020.

Ce dossier était ouvert à la consultation des élus depuis le 24 janvier 2022.

##### **Le conseil municipal,**

**ÉMET** les observations suivantes :

O. RYCKEBUSCH : *« Alors qui est venu consulter les 64 pages sur l'assainissement, le prix de l'eau, la qualité ? Alors je sais que c'est le sujet qui revient tous les ans, c'est un pavé que l'on a à chaque fois, donc avez-vous payé plus cher votre eau ? »*

M. PEDRETTI : *« Non, moi c'est pour remercier M. Lillio, parce qu'en commission il nous a fait une bonne synthèse de cette affaire là. Non, mais c'est vrai, je le dis, donc on a eu les informations. Merci à vous. »*

J.P. MOUGEL : *« Moi je ne suis pas venu lire ce document, mais j'ai trouvé en ligne par la Communauté Urbaine de Dunkerque, un rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement sur 24 pages. Alors je pense que c'est le même, qui semble montrer, effectivement, une certaine efficacité du service d'assainissement et des résultats plutôt favorables sur la qualité de l'assainissement dans le cadre de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Donc sous réserve que ce soit bien le même rapport, c'est intéressant. »*

O. RYCKEBUSCH : *« Je confirme, c'est le même, c'est vrai ce n'est peut être pas la même police. »*

## Délibération n° 5\_2

### Avis sur la modification des statuts du SIDF.

Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre (SIDF), par délibération de son comité syndical en date du 15 novembre 2021, a décidé l'arrêt de l'exploitation du Gîte des Dunes de Flandre situé à Zuydcoote à compter du 31 décembre 2021, et a modifié ses statuts.

Les communes membres doivent se prononcer sur les modifications envisagées, reprises sur la délibération du SIDF.

### Le conseil municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** la modification des statuts du SIDF.

O. RYCKEBUSCH : *« Alors pour votre information, actuellement toute la partie administrative se trouve avenue du Large, les bâtiments vont être mis en vente d'ici peu de temps, ils vont réintégrer des bâtiments qui leur appartiennent, donc ce sont les fameux gîtes qui sont sur la commune de Zuydcoote, pour y faire leurs bureaux. Donc ils doivent changer leurs statuts c'est la raison pour laquelle nous devons voter cette délibération. »*

N. HENNI : *« Oui, M. le Maire, j'ai effectivement pris connaissance de cette délibération et c'est à la fois une bonne nouvelle, je présume, pour les finances du syndicat, mais c'est une très mauvaise nouvelle pour l'attractivité du territoire, puisque vous n'êtes pas sans savoir que d'année en année, on perd des capacités d'hébergement notamment pour les jeunes, puisque nous avons une auberge de jeunesse, il y a très très longtemps, qui a été transformée en quasi hôtel, et il restait le gîte des Dunes de Flandre, pour accueillir des jeunes estivants, et on va le perdre, et ça, ce n'est pas terrible. Et ça pose la question, effectivement, de nos capacités d'accueil plus largement sur la Communauté Urbaine, s'agissant des jeunes estivants qui viennent à Dunkerque. L'autre sujet sur lequel je voudrais intervenir, il est lié au cas plus général du SIDF, et vous me voyez probablement venir, puisque je souhaitais profiter de cette délibération pour évoquer les questions financières, puisque lors du précédent conseil municipal du 8 avril 2021, à une sollicitation de Patrice Berteloot sur la contribution Leffrinckoucoise, vous vous étiez engagé à réunir un groupe de travail sur la question de la contribution de la ville de Leffrinckoucke au SIDF, et cela devait faire suite à une réunion le 21 mai 2021, qui devait réunir à la fois, le directeur des finances de la ville de Leffrinckoucke, le directeur des finances du Syndicat, et celui, me semble-t-il, de la Communauté Urbaine. Donc ma première question est de savoir qu'en est-il de ce groupe de travail ? Et si cette réunion s'est déroulée, quels en ont été les résultats ? La sollicitation de Patrice Berteloot à l'époque portait sur le mode de calcul de la contribution que nous, nous réclamions depuis très très longtemps, et vous vous êtes prononcé, en tout cas vous avez tenté de nous expliquer un peu comment les choses se passaient, dans une longue intervention. Or, stupéfaction, on découvre dans les statuts, mais peut être aurions-nous dû penser auparavant à ce document, en fait l'article 13 des statuts précise les conditions dans lesquelles les contributions s'organisent. Alors, pour faire un petit rappel, celles-ci sont de deux ordres. Pour les dépenses d'administration générale du Syndicat c'est la valeur du potentiel fiscal de chaque commune qui est retenue. Le potentiel fiscal c'est un indicateur qui permet de comparer la richesse fiscale de chacune des communes, donc c'est un indicateur intéressant, donc les dépenses d'administration générale portent exclusivement sur le potentiel fiscal. Et pour l'entretien, la sécurité et l'animation du Syndicat, c'est à la fois la longueur des plages, et le potentiel fiscal à 50/50. Alors on ne sait pas trop pourquoi les fondateurs du SIDF, à l'époque, ont fait du 50/50, on aurait pu imaginer que ce soit du 75/25, mais c'est du 50/50 et ça c'est une mauvaise nouvelle pour nous Leffrinckoucois, puisque notre potentiel fiscal est très élevé. Je rappelle, pour ceux qui ne le savent pas, que c'est 1 881 € par habitant chez nous, c'est 1 291 à Zuydcoote, 1 320 à Bray-Dunes, 1 409 à Teteghem et, tenez-vous bien, 1 940 à Dunkerque. Donc, les Leffrinckoucois ne le savent peut-être pas, mais ils sont très riches puisqu'ils ont le même potentiel fiscal que Leffrinckoucke, la mauvaise nouvelle, c'est qu'effectivement plus le potentiel fiscal est haut, plus on contribue au SIDF alors même que notre plage est l'une des plus petites des 4 plages mentionnées. J'ai à nouveau fait le calcul, on est à 3 749 mètres : 3 kilomètres 700 pour Dunkerque, 1 kilomètre 400 pour Bray-Dunes, 468 mètres pour Zuydcoote, et 659 mètres pour Leffrinckoucke. Autant dire qu'on reste dans le débat de la contribution qui continue de nous paraître très élevée au regard des services qui nous sont rendus, ce qui m'amène à vous poser la question de savoir si vous avez avancé sur ce sujet conformément à vos engagements pris en avril 2021 ? Si effectivement, à terme, nous allons vers une diminution de cette contribution ou pas ? »*

O. RYCKEBUSCH : *« Bon alors, M. Henni je vais vous répondre même si ce n'est pas le sujet. Je suis étonné de voir que vous revenez sur le SIDF alors que toutes les explications ont été apportées. La ville de Leffrinckoucke aujourd'hui, c'est la fameuse histoire de la boîte aux lettres. On vous l'a dit dans le détail, vous l'avez dit à juste titre, vous avez fait une grande présentation, tout a été apporté. Donc moi je vous invite à..., et s'il faut on vous retransmettra les données, comme cela vous allez pouvoir les lire. Je rappelle juste qu'il y avait des produits fiscalisés et non fiscalisés, que c'est une participation, qu'à l'époque le SIDF percevait également des taxes qu'il ne percevait plus depuis 2000 avec la loi Chevènement. Donc c'est la CUD qui a tout récupéré, qui a renvoyé l'argent à Leffrinckoucke, et Leffrinckoucke a redonné, donc ils ont donné plus d'argent à Leffrinckoucke pour que Leffrinckoucke redonne au SIDF. Donc en gros c'est ça qu'il faut*

retenir. Mais cette discussion nous l'avons déjà eue dans le détail. Donc je pense qu'il est grand temps de tourner la page du SIDF. Parce qu'à partir du moment où nous on ne donne réellement pas d'argent, que c'est une opération blanche, est-ce qu'on doit demander à ce qu'on nous rembourse ? C'est une vraie question ça. Maintenant ce n'est plus une question, vous comprendrez que, de fait, ce n'est pas une question de grandeur de plage. Et vous en avez oublié une, il y a Ghyvelde, n'oubliez pas qu'ils ont un petit bout de plage quand même. C'est un petit bout de plage, il ne faut pas les oublier non plus, parce que je ne sais pas si Patrick Théodon sera content si on oublie sa plage. En tout cas aujourd'hui ce n'est pas une question de mètres linéaires, de tout ce qu'on veut, le SIDF il y a des choses qui ont été faites avant 2000, en 1999 précisément, avec la passation, avec le texte de loi de la loi Chevènement. Nous avons fait un travail, une fois de plus remarquable, avec les services de la CUD, notamment le directeur financier qui est ici présent, je n'ai pas profité, enfin, j'en profite pour vous le présenter : M. Cédric Sockeel que vous connaissez. Cédric Sockeel a fait appel à un cabinet d'expertise qui avait travaillé sur le sujet en 1999, pour lequel tout ce que vous ai dit il y a quelques mois en arrière, ce n'est pas sorti de mon chapeau, c'est sorti du résultat du travail qui a été fait et présenté par l'équipe de la direction des finances. Il y avait le fameux phénomène d'écrêtement qui avait passé au travers de toutes les mailles et c'est ce phénomène là que nous n'avions pas, c'est l'élément qui manquait pour justifier que Leffrinckoucke ne payait pas plus que quiconque. Donc je pense que sur ce sujet là, il faut vraiment maintenant tourner la page parce que les explications ont été données. Maintenant, à part me répéter, me répéter, me répéter, je ne vois pas ce que je peux faire de plus. »

J.P. MOUGEL : « Je voudrais intervenir sur ces statuts du SIDF où j'ai siégé pendant 13 ans, en tant que Vice-Président pendant un mandat, et en tant que conseiller chargé des finances pendant le second mandat. En fait, on avait préparé, à la suite de la loi Chevènement, la commission de finances avait longuement préparé un rapprochement, disons, du SIDF avec la Communauté Urbaine, parce que l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité directe c'est la Communauté Urbaine, et pour des raisons politiques, surtout d'équilibre entre la zone de Gravelines où on a un SIVOM très actif et le côté Est du littoral, il a été décidé de maintenir le SIDF. Mais comme les communes de Ghyvelde et de Teteghem ont quitté le SIDF parce qu'elles ne retrouvaient pas un rendement suffisant à leur adhésion, le SIDF a eu un problème financier. D'autre part, le foyer d'hébergement de Zuydcoote était quasiment vide tout le temps, le budget annexe était déficitaire, ça devenait un véritable boulet. Donc aujourd'hui le SIDF existe toujours, il n'a pas été fusionné avec la Communauté Urbaine, c'est plutôt un outil efficace dans le domaine restreint qu'il s'est donné, et je vois qu'on clarifie un peu le..., on a laissé de côté un peu le sport de haut niveau qui a été repris par la CUD, on se recentre sur l'animation et l'activité plage, sécurité plage, propreté plage. C'était ce que les Présidents successifs du SIDF ont voulu au cours des années, donc il y a une clarification dans ces statuts c'est bien. Le déplacement du siège est une nécessité, parce que ce siège à Malo avait été voulu par le Président Delebarre, à l'époque, mais c'était quelque chose d'extrêmement dispendieux et le siège était un peu disproportionné par rapport aux besoins du Syndicat. Donc, je pense que l'idée d'approuver ces statuts est intéressante, et dans ce sens là nous, nous approuvons cette délibération. Alors, resteront les problèmes d'hébergement mais de toute façon, l'hébergement à Zuydcoote ne plaisait plus. Si vous voulez, la salle de bain et les toilettes au bout du couloir ça n'attirait plus, ça ne fonctionnait plus. Donc il faut tourner cette page, je pense que l'approbation de ces statuts va dans le bon sens. »

O. RYCKEBUSCH : « Vous l'avez dit à juste titre, c'est parce que le système d'hébergement n'attirait plus que le choix, à un moment donné, s'est opéré, et puis effectivement, le grand large c'était un projet, c'était une ambition politique d'avant, maintenant il était grand temps de faire un rapprochement, de faire quelque chose de peut-être un peu plus intéressant, en tout cas sur les dépenses de fonctionnement ils vont s'y retrouver un peu. »

N. HENNI : « Oui, M. le Maire, je..., ok, dont acte, vous ne souhaitez pas revenir là-dessus, moi je pense que c'est un sujet. C'est d'autant plus un sujet, figurez-vous, qu'on va au devant de difficultés importantes avec la situation de l'usine des Dunes qui ne cesse de se dégrader et les impacts sur le budget de la commune et sur le budget, de fait, du SIDF qui vont se révéler de plus en plus importants, je ne sais pas d'ailleurs dans quelle mesure le SIDF a intégré sérieusement cette perspective là. Mais, je vous renvoie au procès-verbal du conseil municipal du 8 avril dernier, dans lequel vous évoquiez cette réunion du 21 mai, ce groupe de travail, parce qu'il reste et ce sont les statuts, je note qu'ils ont été envoyés au contrôle de légalité le 13 décembre 2021, donc c'est vraiment la dernière des formules, et là, le mode de calcul de la contribution est assez clair. Alors, je ne vais pas m'étendre sur le sujet, vous avez apporté votre réponse, mais je voudrais tout de même, et je serais peut-être en contradiction avec ce que dit Jean-Pierre Mougel, sur un tout petit exemple, à la dernière commission, nous avons été amenés, nous, à statuer sur la question du profil de baignade, sur l'examen qui est fait annuellement sur la qualité des eaux de baignade. »

O. RYCKEBUSCH : « Je vous coupe, il est retiré de l'ordre du jour Monsieur. Je vous demanderai juste..., non mais..., 30 secondes..., qu'on se concentre parce que là on est sur un sujet, on est déjà occupé de dériver sur deux sujets, donc faites court. »

N. HENNI : « Mais non, ça illustre fort bien mon propos, j'essaie d'être pédagogue simplement en rappelant, par exemple, que sur cette disposition là le SIDF a refusé de payer sa côte part en nous renvoyant quasiment la facture. Cette dépense était prise en charge par le SIDF, donc il se désengage par ailleurs sur un certain nombre de dépenses en nous les renvoyant et ça c'est un problème. »

O. RYCKEBUSCH : « On va passer au vote, M. Henni, je vous encourage fortement à relire la note qui vous a été envoyée à tous concernant l'explication du SIDF, parce que je pense que la note est très claire. Et si jamais elle n'est pas claire, dans ces cas là, on pourra refaire un groupe de travail avec vous et le directeur financier de la Communauté Urbaine de Dunkerque pour qu'il puisse vous réexpliquer. Vous l'avez eue, elle a été distribuée sur table à tous les élus, cela date déjà de quelques mois en arrière. Donc on pourrait vous la redistribuer, et si jamais il y a des choses que vous ne comprenez pas dedans, on refera une réunion avec vous, le directeur des finances de la Communauté Urbaine pour qu'il puisse vous réexpliquer les tenants et les aboutissants de ce dossier qui fait couler quand même beaucoup, beaucoup, beaucoup d'encre depuis bien longtemps. Et je pense que maintenant il est grand temps de tourner la page et pouvoir passer à des sujets plus importants. Tous les sujets sont importants mais en tout cas de pouvoir tourner la page. »

## **Délibération n°6\_1**

### **Rapport et débat d'orientations budgétaires.**

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat doit avoir lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci,

Considérant que la loi NOTRe est venue préciser le contenu obligatoire du rapport du débat d'orientations budgétaires (DOB) : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette »,

Considérant que ce débat ne présente aucun caractère décisionnel mais qu'il est pris acte de celui-ci par une délibération spécifique,

M. le Maire présente au conseil les grandes orientations arrêtées par la municipalité pour la préparation du budget primitif 2022, résumées dans le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) joint à la note de synthèse.

### **Le conseil municipal,**

**PREND** acte des orientations proposées par la Municipalité pour l'élaboration du futur budget primitif qui sera présenté à l'assemblée.

**ÉMET** les observations suivantes :

M. PEDRETTI : « Oui, M. le Maire, je vais essayer d'être rapide, parce qu'après votre longue présentation, il faut à mon avis revenir sur ce de quoi on discute. Quel est l'enjeu de tout cela ? Parce que le risque là-dedans est de se noyer. On n'est pas en train de parler du budget de 2022, on en parlera, si j'ai bien compris, le 12 avril. On n'est pas non plus d'ailleurs en train de faire le bilan de la situation financière de la ville, il y aura un compte administratif, si j'ai bien compris on en parlera aussi le 12 avril. Non, on est en train, fondamentalement, et vous auriez pu aller droit au but, de réfléchir, vous l'avez dit, à trois possibilités, trois scénarios, mais en réalité vous avez déjà choisi un seul scénario, clairement, tout ça pour ça ! Tout ça pour ça ! Parce que le scénario 2 est évidemment acté et cela veut dire : fermeture définitive d'un équipement majeur de la ville, la piscine. Bon, je pense que mes collègues y reviendront ultérieurement, moi je ne vais pas trop m'attarder là-dessus, mais un des enjeux centraux de cette discussion, c'est cela et pas autre chose. Après, moi j'ai quand même envie de répéter deux ou trois choses que j'ai dites en commission parce qu'il faut que cela soit dit publiquement : les scénarios sont bien construits et très intéressants, il reste que ce n'est pas du technique, c'est d'abord du politique, évidemment, parce que vous faites le choix, et c'est un choix que je comprends, qui est cohérent. Ce fameux PPI qu'est-ce que ça veut dire ? On s'engage pour quatre ans dans des investissements qui sont lourds, qu'on pourrait discuter parce que cela part, de mon point de vue, parfois un petit peu dans tous les sens. Mais, fondamentalement, vous faites ce choix là, et du coup, à partir de là, il y a évidemment des « économies » que vous choisissez de faire, mais au départ, il y a bien des choix politiques. Vos scénarios sont aussi construits, vous l'avez dit, sur quand même des hypothèses qui..., cela aussi je l'ai dit en commission, vous le savez très bien, mais ça reste fragile. Comment les dotations de l'État vont évoluer ? Vous n'en savez strictement rien. Tout dépendra évidemment de ce qu'il va se passer aux présidentielles et législatives qui arrivent, aux deux d'ailleurs, parce qu'on peut très bien avoir des surprises y compris aux législatives, bon passons là-dessus, donc on n'en sait rien, voilà. Vous faites des hypothèses ok, mais cela reste fragile. De la même manière, peut être Dieu merci, on ne sait pas, on ne peut pas prévoir le pire pour l'évolution de la situation Ascométal, bref. Ce qui m'interroge un peu c'est qu'on va prendre une décision, parce que c'est ça le fond de l'affaire : la fermeture d'un des équipements majeur de la ville sur des hypothèses fragiles. C'est ça la réalité des choses aussi, voilà. Et dernière remarque que je voudrais faire, concernant la piscine, à plusieurs reprises M. le Maire, parce que la

discussion on l'a déjà eue et vous avez longuement répondu, on vous a demandé un dossier écrit précis sur ce qu'il se passe dans cette piscine. Moi je vous l'ai dit franchement, y compris en commission, je n'ai pas de religion sur le sujet, je veux bien qu'on m'explique que la situation est catastrophique, mais donnez nous un dossier écrit précis ! On n'a jamais eu ça, c'est incroyable quand même ! Sur une décision aussi lourde, pas de dossier écrit ! Les chiffres varient en fonction des commissions, tantôt on nous dit : c'est 400 000, c'est 500 000, c'est 600 000 €, ce n'est pas rigoureux quoi. Et là encore on prend une décision hyper importante sur des choses qui me semblent, on va le dire gentiment, pour le moins confuses. Voilà, ce sont des remarques d'ordre méthodologique, mais cela pose vraiment la question et je laisserai mes collègues aborder plus les sujets de fond après. »

J.P. MOUGEL : « Oui, alors je voudrais faire quelques observations sur ce document. Je vois que vous êtes très bien secondé, j'admire : Jennifer Capon, Mme Veillon, le directeur financier de la Communauté Urbaine, c'est très bien fait, tout cela est très intéressant. J'observe quand même cette curiosité très française de présenter systématiquement les dépenses, pour chaque section on présente les dépenses avant les recettes, ça c'est quelque chose d'extraordinaire, moi je ne sais pas comment on fait, en France, pour présenter les dépenses avant les recettes. Logiquement on devrait quand même toujours présenter les recettes avant les dépenses. Je pense que c'est quelque chose qui est profondément français et qui m'inquiète. Deuxième observation : vous présentez avec beaucoup de conviction des dépenses comme absolument nécessaires, la rénovation du speed sail, moi je veux bien, l'église ; l'église a été construite après 1905, l'église est une église privée, il faut quand même bien le dire. La précédente municipalité avait consenti à financer la rénovation du chauffage mais on ne peut pas présenter comme une vérité d'évidence le fait que cette église, qui a été financée par un échange de terrain, soit à la charge de la commune. Moi ce que je vois dans l'architecture des perspectives financières que vous dressez, c'est que vous essayez de justifier la fermeture définitive de la piscine, alors qu'en fait il y avait 80 000 € de travaux à financer et un constructeur qui était prêt à en financer une partie. Donc, sans preuve, sans document, sans dossier technique, sans expertise, vous essayez de faire acter aux élus la fermeture définitive de cette piscine qui était en fait un équipement parfaitement viable. D'autre part, vous essayez de faire accepter au travers de ces perspectives financières un certain nombre de sacrifices ! Alors on vend les bijoux de famille, on vend l'ancien CCAS rue des Anciens Combattants, vous vendez, enfin si toutefois vous y arrivez parce que pour l'instant il y a quelques problèmes réglementaires qui vont se poser ; mais la vente du foyer Berteloot, 6 000 m<sup>2</sup> de terrain si ma mémoire est juste, la vente de la salle Vanhille et bien sûr la fermeture définitive de la salle Vanhille, à chaque fois une vente réalisée pour 200 000 €. Et puis d'un coup, on voit les dépenses relatives à la construction des vestiaires de football passer d'une estimation de 600 000 à 1 million d'euros, comme ça d'un coup. Alors je sais bien que les travaux augmentent un peu, mais ça fait quand même une sévère augmentation, même si elle est partiellement compensée par des subventions. Alors tout ceci pour justifier le recours à l'emprunt, alors que par ailleurs on vend des bâtiments communaux importants. Moi je trouve qu'on se lance dans une période difficile. L'usine des dunes, effectivement, est en train de se..., progressivement les recettes fiscales diminuent, nous savions bien que 2022 serait difficile, nous savons que 2023 sera encore plus difficile. Donc moins 332 000, moins 400 000, quel besoin de recourir à l'emprunt là maintenant ? Alors qu'il y a des ventes de biens communaux qui sont en cours ou qui sont envisagées, qui ont même été d'ailleurs votées d'une façon qui m'apparaît, à moi, irrégulière et qui sera certainement jugée irrégulière par le tribunal administratif, à l'issue de la délibération du 14 décembre. Donc on vend des biens, pourquoi emprunter ? Alors que nous aurons du mal à rembourser, parce qu'on voit que le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement qui est quand même le sine qua non du remboursement des emprunts, du capital des emprunts dans les années à venir, va être compliqué. On est dans une commune qui a, certes, un potentiel fiscal important, mais qui a des charges fixes très importantes. Et j'observe qu'il y a une augmentation des dépenses de fonctionnement alors qu'il y a une diminution des recettes de fonctionnement. Certes, à la marge, mais quand même. On avait déjà des charges fixes très importantes et on voit ce phénomène s'aggraver. Les charges à caractère général augmentent, c'est vrai que les fluides augmentent, les prix augmentent, mais on voit une forte augmentation prévue des charges à caractère général, une augmentation également des charges de personnel. Donc la situation, quel que soit le scénario retenu, la situation elle passe à l'orange quant à la réalité de l'épargne brute de la commune, à cause de choix qui sont des choix dispendieux en matière de fonctionnement. Donc moi j'appelle à la prudence, je dis que emprunter alors qu'on est en train de vendre les bijoux de famille, c'est peut être quelque chose qu'il faudrait éviter, parce qu'on va en avoir besoin de cet argent. L'année 2023 sera certainement très difficile, je voudrais bien qu'un choix démocratique soit fait autour de la fermeture de la piscine, et pas seulement d'un point de vue financier en nous présentant ça comme une nécessité financière, mais qu'on puisse véritablement délibérer sur cette question parce que nous n'avons pas d'informations. Nous les avons demandées à plusieurs reprises et nous ne les avons pas, et qu'on ait véritablement un débat d'orientations budgétaires lucide, mais pas pour nous faire accepter des dépenses de rénovation de certains équipements qui ne sont pas à charge de la commune ou qui ne sont pas nécessaires, mais véritablement pour faire un choix et un choix qui soit soutenable. Un choix qui évite de passer à l'orange dès l'année prochaine. Donc, moi je pense qu'il y a à retravailler ce débat d'orientations budgétaires, malheureusement j'étais au travail, j'étais à une expertise lors de la commission de finances à laquelle je n'ai pas pu participer et où je me suis excusé, mais je pense qu'il y a véritablement un souci dans le recours à

*l'emprunt alors que notre virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement va aller diminuant, que nos recettes structurelles sont en baisse et que nos dépenses structurelles de fonctionnement sont en augmentation. Donc moi j'attire votre attention sur le fait que on doit impérativement retravailler ces perspectives budgétaires pour éviter d'aller dans le mur dans les années à venir. Et nous devons effectivement délibérer sur une fermeture définitive de la piscine, mais pas sur des faux-semblants, pas sur dire : on n'a pas eu de chance, il y a des joints à changer, on doit les changer, on ne doit pas les changer, on ferme définitivement. On doit véritablement délibérer collectivement pour dire : peut-être que cette piscine n'est plus à notre portée, mais pas que l'on nous fasse passer subrepticement cette question en disant : eh bien oui, scénario n° 2, c'est le seul possible, etc. C'est une façon d'essayer de contourner le débat démocratique qui ne me convient pas, et qui ne correspond même pas à ce que nous devrions faire dans le cadre d'un conseil municipal. Voilà les quelques observations que je souhaite faire au sujet de ce débat d'orientations budgétaires. »*

*O. RYCKEBUSCH : « Alors je vais déjà commencer à répondre, M. Mougel. Je vais quand même rappeler plusieurs choses et c'est important qu'on puisse préciser les choses lors de ce conseil municipal. Tout d'abord ce sont bien les recettes de fonctionnement que nous avons mises en premier, rappelez-vous le slide dynamique. C'est parce que vous avez peut-être regardé plus le document qui est sur votre bureau que celui qui était présenté sur la télé, parce que sur la télé il était présenté en dynamique. Donc je ne vous en tiendrai pas rigueur. Rappelons-nous aussi que ce n'est pas l'investissement le problème, c'est bien le fonctionnement. Vous me parlez des bijoux de famille, mais de quels bijoux de famille on va parler quand des maisons sont inhabitées, inexploitées, abandonnées depuis plus de 20 ans ! Est-ce que c'est tout le respect que vous avez pour la population ? Est-ce que c'est ça que vous voulez leur proposer, des bâtiments qui ne sont pas utilisés, pas utilisés comme il faut, qui sont abandonnés ? Je rappelle que la Maison pour Tous avant qu'elle ne devienne l'Atelier 374, quand les entreprises sont venues notamment pour voir les travaux, les fils électriques étaient à nu dans un endroit qui reçoit des enfants, vous imaginez un peu ! Quand on voit que les sorties de secours de l'école Bonpain et de l'école Favresse étaient fermées avec des vis dans les bâtis de porte ! Quand on voit que sur les extincteurs, en 2018, jamais rien n'avait été remis à jour ! Quand on voit que les RIA de la ville n'ont pas été conformes, n'ont pas été remis en place ! Vous voulez que j'énumère la liste ? Quand on voit que la piscine, M. Mougel je m'adresse là à l'adjoint aux finances, vous ne pouvez pas savoir ce qui s'est passé à la piscine ! Il serait intéressant qu'un jour vous puissiez venir prendre la parole à une réunion publique et expliquer ce qu'il s'est passé, notamment avec le contrat d'entretien de 2011 à 2015. Pourquoi aucuns travaux n'ont été faits à la piscine alors que dès 2011 des problèmes sont arrivés ? Parce que vous avez souscrit un contrat d'entretien qui demandait trop d'argent à la ville, ce n'est qu'en 2015 que vous avez commencé à bouger ! Quand des maîtres nageurs se sont vus devenir malades, touchés par l'ozone, qui aujourd'hui en plus sont inaptes à leurs postes, pour lequel la ville a perdu des procès. Là on parle d'humains, des personnes qui ne peuvent même plus exercer leur métier ! Vous voulez qu'on continue la liste sur la piscine ? Quand on voit que vous, en tant qu'adjoint aux finances, vous n'avez même pas souscrit de dommages ouvrages, ce qui ne nous permet même pas aujourd'hui de nous retourner avec les expertises et ce sera inévitablement de la poche de la ville ! Qu'est-ce qui s'est passé dans cette piscine ? Ce n'est pas simplement 100 000 €, le problème n'est pas là. Le problème c'est que pendant des années on a ouvert une piscine avec une eau verte. Une eau de piscine ce n'est pas vert, c'est bleu transparent ! Une eau de piscine ce n'est pas noir, c'est bleu ! Depuis 2011 : un an de fermetures consécutives ! Les associations quand elles venaient et que c'était fermé tout le temps. J'aimerais bien savoir ce qu'il s'est passé sur cette piscine ? Quels sont les architectes qui ont travaillé sur cette piscine ? Qui étaient-ils ? On commence un peu à deviner ce qui s'est passé, on aura l'occasion d'en parler plus tard quand on aura les tenants et les aboutissants. Je ne peux pas entendre ce que vous dites, de quels bijoux de famille on parle ? Moi, je parle simplement de bâtiments qu'on pourrait mettre à disposition de la population, conformes aux attentes et à la fiscalité que les habitants paient. Ce n'est quand même pas sortir de Saint Cyr. Vous parlez d'un emprunt. Bien sûr qu'il faut un emprunt, M. Mougel, bien sûr qu'il faut vendre des bâtiments ! Moi ce que je vois M. Mougel, c'est qu'à chaque fois que l'on fait un dossier, vous êtes dans une opposition où vous mettez la ville au tribunal administratif. On ne vend pas le foyer Berteloot, le foyer Berteloot aujourd'hui est un endroit qui pourrait devenir une résidence seniors demandée par les habitants. Les habitants, les personnes âgées qui vivent dans des maisons où il y a 3, 4 chambres, où pendant ce temps là on ne fait pas venir de nouvelles familles, pendant ce temps là les écoles ferment, les classes ferment. Il y avait 4 écoles, il y a eu 3 écoles, il n'y a plus que 2 écoles, et sur 2 écoles on ferme des classes. Ces habitants, nos habitants Leffrinckouckois veulent rester à Leffrinckoucke ! On a une opportunité demain de laisser ces habitants à Leffrinckoucke dans une résidence seniors. Toutes les villes de France se mettent sur ces projets là. La ville de Leffrinckoucke c'est 1960 boîtes aux lettres. Je les ai toutes faites pendant la campagne, à plusieurs reprises. Vous savez combien il y a de familles sans personne à charge ? 1 500 ! 1 500 familles sans personne à charge ! On comprend mieux pourquoi nos écoles se paupérisent. Je ne peux pas entendre ce que vous dites ! Je ne peux pas entendre parce que tout ce que vous avez dit, à mon sens, est sans fondement. Les charges à caractère général vont augmenter, bien évidemment ! Les fluides, le gaz, l'électricité, il n'y a personne qui maîtrise ces données là, personne ne les maîtrise ! Je rappelle qu'on a encore des chaudières au fioul à Leffrinckoucke. Le fioul a pris plus de 30 % en quelques jours. On fait quoi, on ne chauffe plus ? On dit : mesdames et messieurs... C'est vrai qu'il y a un quatrième scénario, je*

vais vous dire lequel. Le quatrième scénario c'est dire tout simplement : mesdames et messieurs, on ne fait rien, pas d'animations, plus de colis de Noël, plus de banquets, plus d'animations, pas d'ALSH. Je rappelle que Leffrinckoucke n'a jamais connu d'ALSH, en tout cas pas depuis bien longtemps, du matin au soir, et aujourd'hui nous l'avons fait avec restauration le midi, parce que nous faisons des économies de gestion. Parce que nous réfléchissons et nous prenons le budget comme si c'était notre propre budget. Qu'est-ce qu'on fait demain, on ne fait plus rien ? On ne fait plus rien, on arrête tout. On laisse nos aînés mourir dans leur maison d'isolement. Parce que oui, je suis attristé, profondément touché quand je vais sur le terrain distribuer la galette des rois pour nos aînés, plus de 300 familles qui sont veufs ou veuves, où il n'y a jamais personne qui vient les voir, est-ce que vous le savez ça qu'ils n'ont jamais de visite de personne ? Est-ce que vous savez qu'ils ne voient même pas leurs voisins ? Franchement, à un moment donné, il faut être un petit peu réaliste. Et là on parle d'une piscine qui vient plomber les comptes de la collectivité ! Alors je suis aussi déçu de ce que vous pouvez penser sur le travail qui a été fait par la Communauté Urbaine. Un travail quand même, il vaut ce qu'il vaut, mais c'est un travail de qualité avec des vraies objectivités. Vous avez voulu nous faire..., vous n'avez pas parlé des recettes alors que tout le monde a vu qu'on a parlé des recettes en premier, non mais où va-t-on ? Sincèrement, et les charges de personnel on pourrait en parler aussi. Les charges de personnel vous parlez des augmentations, j'ai bien été clair dans la présentation. Il n'y a pas eu d'augmentation. L'augmentation qu'on a vue dans le tableau, c'est dû à l'assurance statutaire. Vous savez M. Mougel ce que c'est que l'assurance statutaire. Vous savez que la ville de Leffrinckoucke en 2019-2020 elle payait 70 000 € et qu'en 2022 elle va payer 260 000 €. Et vous savez pourquoi on va payer 260 000 € ? Eh bien moi je vais vous le dire ! D'abord parce qu'on est aujourd'hui victime de ce qu'il s'est passé avec le Covid, les personnels étaient en arrêt, et ensuite parce qu'à Leffrinckoucke M. Mougel, et ça vous ne pouvez pas ne pas le savoir, il y a des personnes qui sont en arrêt depuis plus de 10 ans, qu'on paye plus de 2 000 € par mois, et qui habitent dans le Lot et Garonne ! Et qui habitent dans le Lot et Garonne ! Vous pensez que c'est normal ?

Après on va parler des jeunes qui veulent s'insérer, qui veulent trouver du boulot. Ici à Leffrinckoucke on paie des personnes qui sont en arrêt depuis des années, qui n'habitent même plus ici ! A un moment donné, je suis là pour trancher. Donc quand on voit les - 4,2 % de masse salariale par an, les - 4,2 c'est parce que je vais faire ce qu'il faut pour que ces personnes qui sont à l'arrêt et qui devraient être en retraite soient mises à la retraite le plus rapidement possible. Parce que la ville de Leffrinckoucke n'a pas à payer pour des personnes qui plus est n'habitent même plus dans le Département, même plus sur la commune, même pas sur le territoire communautaire. Même pas sur le territoire communautaire ! Je me demande même pourquoi vous n'avez pas, à un moment donné, interpellé la Sous-Préfecture pour les pousser en retraite, comité de réforme, etc. Vous savez comment ça marche. Donc on m'excusera, moi je peux tout entendre, on peut tout critiquer, mais on ne critiquera pas le travail qui a été fait par l'équipe. On ne critiquera pas le travail qui a été fait par la Communauté Urbaine. Aujourd'hui on est face à un vrai problème. Je le rappelle, ce n'est pas l'investissement la problématique, c'est le fonctionnement. Le fonctionnement, on peut dire ce qu'on veut, c'est les 34 bâtiments qu'on a, c'est les 82 garages qu'on a pour lesquels il n'y a jamais eu de travaux dessus, et il n'y a pas une semaine où je ne suis pas appelé par la population pour me dire : il pleut dans notre garage. Comme il pleut en mairie, comme il pleut à la Poudrière, comme il pleut dans les écoles. Qu'est-ce qu'on fait M. Mougel ? On attend, maintenant on dit : on ne fait plus rien. On ouvre la piscine pour 8,7 % de Leffrinckoucois de ceux qui fréquentent la piscine. Vous l'avez dit vous-même dans des conseils municipaux que 87 % qui fréquentaient c'étaient des extérieurs. Vous avez raison, j'ai étudié, il y a 91 % d'extérieurs, il y a 8,7 % de Leffrinckoucois. Je rappelle que la piscine Paul Asseman est un projet qui est en train de se monter à plus de 12 millions d'euros. C'est un projet, on aura une belle piscine à l'Ouest, on a une belle piscine à l'Est qui est à Bray-Dunes, on aura une superbe piscine à 2 kilomètres derrière qui sera celle de Coudekerque. Vous avez vu le nombre de piscine au kilomètre carré. Moi je peux vous inviter dans des départements où il faut prendre le train pour aller à la piscine, faut prendre l'avion même des fois. Donc à un moment donné, soyons un tout petit peu intelligent. Je rappelle qu'en plus dans les projets qu'on annonce là, j'ai travaillé en parallèle pour que l'apprentissage natatoire pour les écoles élémentaires soit pris en charge intégralement dans les piscines qui nous entourent. C'est déjà d'actualité. Je rappelle aussi que ça nous a permis de développer le sport bien être. Il y a 8 habitants toutes les semaines qui peuvent se déplacer : sauna, hammam, jacuzzi, à la piscine Paul Asseman, gratuitement, pris en charge ici par notre minibus du CCAS, transportés là-bas. Huit personnes toutes les semaines ! On va développer le sport sur ordonnance, le sport santé notamment dans les piscines. On est occupé de faire des choses, qu'on ne dise pas qu'on ne fasse rien. La piscine c'est un problème. Le problème il fallait que vous le résolviez avant, c'était vous qui deviez vous poser ces questions pourquoi ça n'allait pas. Et je rappelle quand même qu'il y a certaines personnes qui pensaient comme moi. C'était une lettre, et je vais revenir après vers Mario, M. Pedretti, concernant ces questions. Justement c'était un sujet que vous aviez évoqué, M. Pedretti, mais nous avons montré chiffres à l'appui qu'elle était dramatisée et que surtout elle ne pouvait pas expliquer à elle seule les problèmes rencontrés. En réalité, les difficultés de la commune s'expliquent par les choix de la majorité municipale. Ce n'était pas la mienne, c'était celle de Bernard Weisbecker à l'époque. Celle-ci a décidé de rénover des équipements coûteux et lourds pour une petite commune, comme la piscine municipale. On est d'accord. »

Intervention inaudible.



O. RYCKEBUSCH : « Non, ça c'est vous qui l'avez écrit, ce n'est pas moi. Ce sont vos photos qu'il y a dessus, ce n'est pas la mienne ! Donc écoutez, aujourd'hui on est face à ..., moi j'ai été élu pour faire des choix, laissez-moi finir je vous laisserai la parole après, les choix je les ferai parce que j'ai été élu pour ça. Fermer une piscine, ça ne m'enchant pas, parce que je suis moi-même maître nageur, ça ne m'enchant pas. Par contre, c'est une nécessité aujourd'hui pour la survie des finances de la ville. On n'est pas occupé de jouer à la roulette russe, je ne me dis pas : demain on verra. Non, ce n'est pas comme ça qu'on voit les choses. Je ne suis pas occupé de faire un budget à la petite semaine, à me dire : allez on va faire ça, on verra, peut-être qu'on aura des dotations, et peut-être qu'on n'aura pas de..., peut-être que le gouvernement va être sympa et va nous mettre 2 % ou 3 %. M. Pedretti, vous avez raison, on n'a aucune donnée sur ce qui va arriver demain. Aucune ! Par contre, les 400 000 € qu'on a mis, les pertes fiscales de l'usine des dunes, ce ne sont pas des chiffres qu'on a inventés. Les chiffres on ne les a pas inventés du tout. Encore une fois je ne me suis pas levé un matin en me disant : tiens, je vais mettre combien ? Par contre, pour ouvrir une piscine : 4 maîtres nageurs, ouvert du lundi au dimanche midi, 37h30 par semaine. 4 maîtres nageurs, ils posent un arrêt, ils sont en congés, ils sont en formation, eh bien il manque déjà quasiment sûr, tout le temps, un maître nageur. Il faut 2 maîtres nageurs pour l'apprentissage de la natation à l'école, un qui surveille et un qui encadre pour un bassin. Ce qui veut dire qu'il y a un bassin qu'on laisse de côté. On ne fait rien au petit bassin parce qu'il faut de la surveillance. Si on double les activités, on double la surveillance : 4 maîtres nageurs, et vous le savez très bien ! Parce que quand j'ai vu le volume d'heures supplémentaires, j'ai vite compris qu'il y avait un réel problème dans cette piscine, j'espère que vous aviez aussi pointé du doigt les heures supplémentaires parce que j'ai été subjugué de voir comment c'était organisé. En tout cas, il y avait, je trouve, un certain laisser aller sur les heures supplémentaires. Alors ça ne peut pas durer. Les choix doivent être faits. Donc c'est tout ce que je peux vous dire, c'est déjà beaucoup de choses. Et il y a un point commun qui vous lie, Mario, M. Pedretti excusez-moi, et M. Mougel, j'ai retenu : ce n'est pas rigoureux, ce n'est pas objectif, mais qu'est-ce qu'il vous faut de plus ? On vous a apporté tous les chiffres en toute transparence. On s'est appuyé sur de la vraie technicité et vous osez nous dire que ce n'est pas rigoureux ! Mais qu'est-ce qu'il faut vous apporter ? Maintenant rassurez-vous M. Mougel, vous n'étiez pas à la commission finances, moi aussi je bosse à côté, et je bosse beaucoup, et je suis en mairie, je pose congé tout le temps pour venir bosser en mairie, je passe ma vie en mairie, c'est un choix, je suis engagé, je suis quelqu'un d'engagé jusqu'au bout, pendant toute la durée du mandat. Par contre je ne suis pas engagé pour m'asseoir à mon bureau et boire un café, je suis engagé pour bouger. Pour faire en sorte que demain Leffrinckoucke ait un autre visage. Je rappelle quand même que nous allons finir tous les projets de voirie qui ont été mis en place, le boulevard Trystram, on a réussi à avoir la deuxième phase de la digue dans le mandat ce n'était pas prévu, sera refait tout le parvis de la mairie, ce n'était pas prévu, on est occupé de travailler sur le fort des dunes pour le parvis, ce n'était pas prévu non plus, c'est la preuve que nous sommes une équipe active. Et je remercie toute mon équipe, tous ici pour le travail remarquable qu'ils font, parce qu'ils ne comptent pas leurs heures. Donc voilà ce que je peux dire, veuillez m'excuser si j'ai parlé avec beaucoup de..., parce qu'il y a des choses que je peux entendre, il y a des choses que je ne peux pas entendre. »

N. HENNI : « C'était lourd M. le Maire. Si je peux me permettre, il n'y a pas de corrélation entre le taux de décibels et la solidité des arguments. Ce que je souhaite simplement dire c'est que ni M. Mougel, ni mon collègue Mario n'ont remis en cause la qualité des documents et du travail de nos collègues de la Communauté Urbaine, qu'ils en soient remerciés, et je crois qu'il n'y a pas de débat là-dessus. En revanche, et nous, nous sommes d'autant mieux placés que nous avons, j'ai eu l'occasion de le dire au dernier conseil municipal, pointé des difficultés avec cette piscine il y a bien longtemps. Néanmoins, on a aujourd'hui une piscine, et elle a été rénovée il y a moins de 10 ans, ou il y a 10 ans. Et honnêtement, il va être difficile, je crois, de faire entendre ou d'expliquer aux Leffrinckouckois que les efforts qu'ils ont fait pour se payer une piscine il y a 10 ans se révèlent aujourd'hui gaspillés par une fermeture sur laquelle, et je voudrais revenir là-dessus tout de même, vous pouvez effectivement vous montrer véhément, mais on n'a jamais rien eu comme document. Jamais, jamais, jamais sur la piscine. Or, et dieu sait si nous vous l'avons réclamé. Alors il n'est pas question de remettre en doute ce que vous nous dites, mais reconnaissez tout de même que sans document d'évaluation sérieuse, quelle position pouvons-nous prendre ? Or, c'est effectivement une décision qui est extrêmement lourde. Et vous aurez probablement à en mesurer les effets auprès de la population qui aura, très légitimement, le droit de s'interroger sur le fait que aujourd'hui on est à deux doigts de balancer 5 millions d'euros par la fenêtre. Et cela, ce n'est pas quelque chose qui est une simple décision, si je peux me permettre, et il est évident qu'il est toujours plus simple, je vous l'accorde, d'avoir un conseil municipal sans opposition, on peut d'ailleurs se mettre d'accord à six pour dire : eh bien on ne dit plus rien, peut-être même faut-il qu'on ne soit plus au conseil municipal pour vous rendre service ? Non, ce n'est pas sérieux. Nous avons des arguments à vous opposer, on vous les oppose tranquillement, et on attend de vous que vous apportiez des réponses. »

S. DZIKOWSKI : « Franchement c'est vous qui n'êtes pas... »

N. HENNI : « Non, je n'ai pas dit que vous n'étiez pas sérieux, j'ai dit qu'il faut être sérieux quant au fait que l'opposition essaie de faire son travail comme elle le peut. »

S. DZIKOWSKI : « On n'a jamais refusé le débat, M. Henni, vous dites le contraire. »

O. RYCKEBUSCH : « Alors juste un petit point parce que je pense que tout le monde a entendu, et de toute façon ce sera retranscrit, moi j'ai bien entendu qu'il y avait..., on a parlé bien de travail peu rigoureux, donc non, soyons clairs, les mots ont été dits, les choses ont été dites, on ne va pas tourner autour du pot 107 ans. C'est vrai que je suis des fois un peu..., mais c'est parce que je suis comme ça dans la vie de tous les jours, je suis quelqu'un qui me donne entier. Concernant l'opposition, bien évidemment que vous avez toute votre place. Bien évidemment, et ce ne serait même pas normal qu'il n'y en ait pas, et le débat est important. Pour autant, vous savez la piscine, aujourd'hui on est face à des scénarios qui sont très clairs. La situation est catastrophique parce qu'il y a eu, et cela M. Mougel ne pourra pas dire le contraire, il y eu un travail qui a été fait, des choix politiques qui ont été faits par mon prédécesseur dont je ne dirai rien, c'étaient ses choix, je les respecte. Le fort des Dunes et la gare, la deuxième phase c'est ce que moi je dois faire. Je ne suis malheureusement, vous m'excuserez, qu'un héritier du patrimoine, et il me doit maintenant de répondre à une obligation. Parce que si demain on laisse ouvert, on a quand même un risque de ne plus avoir la conformité, les commissions de sécurité qui valideraient l'ouverture des salles, qu'est-ce qu'on ferait ? Est-ce qu'on laisse les bâtiments, comme j'entends M. Mougel qu'en fait il ne faut pas se séparer des bijoux de famille, c'est vrai qu'on pourrait faire le musée du foyer Berteloot par exemple, cela pourrait être un musée, comme ça on raconterait l'histoire de ce qui s'est passé là-bas. On pourrait faire pareil avec la maison rue Charcot, le musée de la rue Charcot, comme ça on ne se sépare pas des bijoux de famille, mais on les garde, ça peut servir, comme ça les gens voient comment c'est à l'abandon. Les maisons rue des Anciens Combattants pareil, on les laisse comme ça et on les fait visiter. On aurait peut-être des visiteurs d'ailleurs, je vais y penser. Non, à un moment donné il faut être sérieux. Moi, je ne refuserai jamais le débat, je suis quelqu'un qui dit les choses parce que c'est important de les dire. De toute façon vous avez raison de les dire également, c'est le rôle du débat, vous êtes dans votre rôle, l'opposition est importante. Par contre, sachez que ce qui est présenté aujourd'hui on n'a pas le choix, et de toute façon si je reprends l'intégralité des conseils municipaux depuis toutes ces années, tout ce qu'on se dit là, ça a été dit avant. Que ce soit sur la fréquentation de la piscine, que ce soit sur le plan piscine communautaire qui n'existe pas et qui n'existera jamais, tout ce qu'on se dit là, on se l'est dit, vous l'avez dit, vous avez eu ces débats entre vous bien avant même que je fasse partie de la vie politique de la ville de Leffrinckoucke. Donc c'est un vrai débat : une piscine, je suis d'accord avec vous c'est à la base un vrai service public, mais faut-il encore que le service public soit rendu. S'il n'est pas rendu il faut se poser des questions. Et je rappelle c'est important, ce n'est pas l'investissement qui pose problème, c'est bien le fonctionnement. Juste pour revenir, parce que c'est un élément important, je veux juste faire un petit focus sur la masse salariale, donc j'ai bien dit qu'effectivement il y a des personnes qui, aujourd'hui, n'habitent plus la localité et qu'on paie, donc ça coûte cher à la ville, je dis aussi qu'on a quand même deux personnes qui sont en rupture conventionnelle de l'ancien mandat. Une rupture conventionnelle c'est des agents qui décident de partir, mais on les paye encore. C'est la ville qui paye parce que l'allocation chômage n'existe pas. C'est la ville qui paye ! Donc on paye encore pour deux agents jusque fin 2023. On avait également deux MNS contractuels qui travaillent aujourd'hui dans d'autres piscines, donc vous voyez ils ne sont même pas dehors, il y en a un qui est à Bourbourg et l'autre à Dunkerque, on a un agent d'entretien piscine qui a fait une demande de départ volontaire, une mise à dispo, donc elle est partie. On a remplacé deux profs de musique sur les deux profs qui sont partis en retraite mais quand on remplace un prof de musique en début de carrière ça coûte moins cher que des anciens, c'est normal on gravit les échelons avec l'ancienneté. On a une directrice de la Maison pour Tous qui a muté à Dunkerque, c'était une catégorie A. On a recruté un agent d'espaces vert, spécialisé dans les espaces verts parce qu'on a eu la mention bien du Département pour courir vers le label ville fleurie et on a besoin maintenant d'une vraie compétence en interne, donc on a remplacé et puis on a profité du départ d'un agent pour le remplacer. On a notre ASVP qui n'a pas été remplacé. On a le fameux policier absent depuis plus de 10 ans, on a un autre agent absent depuis..., je ne compte plus non plus, et on a aussi un autre agent absent depuis..., on ne compte plus. Donc je ne suis pas médecin, je ne porterai aucun jugement là-dessus, moi ce que je sais c'est qu'aujourd'hui les 4,2 % d'économies sur la masse salariale, tous les ans jusqu'à la fin du mandat, rien qu'au travers de ce que je viens de vous lire, les économies sont faites. Moi je pars tout simplement d'un principe : quand une personne n'est pas là depuis 10 ans et qu'on est capable de fonctionner sans elle, c'est qu'il n'y a rien qui va mal pour la ville, à part le fait de payer. Et l'assurance statutaire qu'on paye de 70 000 à 260 000 €, on la paye cher à cause de tout cela. Plus il y aura d'absents sur le long terme, plus l'assurance va venir demander des sommes colossales aux villes. Donc ça, plus les fluides, plus, plus, plus, plus, vous comprendrez qu'à un moment donné, il y a vraiment des choix à faire, et puis la question vous vous l'êtes posée dans les différents conseils municipaux avant. J'ai aussi lu pas mal de choses de l'ancienne opposition, c'est une vraie question, mais aujourd'hui il n'y a plus de question en fait. Il n'y a même plus de sujet, on est face, malheureusement, à une réalité c'est : ou on veut faire, et moi, je le redis j'ai été élu par la population pour faire les choses, je sais qu'il y aura probablement des gens qui vont dire : oui la piscine... Eh bien, j'irai m'en expliquer. J'irai leur expliquer pourquoi on fermera la piscine, parce qu'aujourd'hui c'est une nécessité. Voilà où je voulais en venir sur le débat. »

J.P. MOUGEL : « Alors, je voudrais quand même qu'on précise les choses. Je ne suis pas votre prédécesseur, dans une commune il y a des délégations qui sont données. Moi je n'ai jamais eu comme délégation que les finances. Le personnel, ce n'était pas à moi d'agir sur le personnel et les assurances ce n'était pas non plus mon domaine, pas plus que le fonctionnement de la piscine. Alors si vous ne supportez pas le débat démocratique, tant pis pour vous parce qu'on est dans un cadre légal. Et si vous ne supportez pas non plus qu'il y ait un contrôle par le tribunal administratif lorsque des décisions ou des délibérations à caractère illégal sont prises, eh bien tant pis pour vous ! Moi, je dois dire aujourd'hui qu'en observant un certain nombre de points aveugles dans le débat d'orientations budgétaires, je n'ai fait que mon devoir. Alors ce n'est pas la peine d'essayer de me critiquer ou de m'attaquer, cela ne sert à rien. Effectivement, les points que j'ai mis en évidence, vous ne les avez pas réfutés. Vous vous êtes contenté de caricaturer ce que je disais pour essayer de les réfuter. Je dis, quand je parle des bijoux de famille, ce n'est pas que le foyer Berteloot soit un bijou, c'est un actif immobilier de la commune. Et ce que je critique, c'est non pas d'ailleurs que soient vendus des actifs immobiliers de la commune qui ne sont plus nécessaires, c'est qu'on soit sur le point de souscrire des emprunts alors qu'on réalise des biens immobiliers de la commune. C'est ça la vraie question posée. Sur le plan institutionnel, on peut effectivement discuter de savoir s'il est utile ou pas, s'il est nécessaire ou pas, de fermer la piscine. Mais que vous nous présentiez la fermeture de la piscine comme étant quelque chose de temporaire, liée à une procédure en cours, et puis qu'on s'aperçoive quelques mois plus tard au détour d'un débat d'orientations budgétaires que finalement c'est une perspective à long terme, qui est décidée, mais qui a été décidée par le Maire tout seul, ça c'est quelque chose d'insupportable ! On doit en parler collectivement ! On doit avoir un dossier là-dessus. Où est le dossier technique ? Où est le dossier véritablement pour établir que cette piscine, premièrement n'est plus viable, deuxièmement coûte trop cher. Si c'est établi, on peut très bien délibérer dessus. Mais essayer comme cela de dire : ah oui mais c'est vous qui étiez adjoint aux finances donc c'est votre faute si cette piscine ne marche pas et qu'on doit rembourser un emprunt pour un équipement qui a été inauguré après rénovation en octobre 2011, et pour lequel personne n'aura décidé, vous dites : je vais justifier, mais on ne vous demande pas de vous justifier dans la cuisine des habitants ! On vous demande de vous en expliquer devant le conseil municipal ! C'est ça la vraie question ! Alors aujourd'hui on est en débat d'orientations budgétaires, on en parle, mais il faudra bien, à un moment donné, qu'on en parle vraiment au terme d'une délibération, et pas en disant : c'est temporaire, ça ne va pas durer, on va faire un procès et on va être indemnisé. Bien sûr que vous pouvez être indemnisé, moi je n'ai pas le dossier technique, je n'ai même pas eu les éléments sur la décision prise d'aller en justice. C'est mon métier, j'aurais pu vous aider. Vu la qualité des délibérations que vous avez fait voter au mois de décembre, ce serait quand même la moindre des choses. Vous avez dit à plusieurs reprises : on va en discuter ensemble. Moi j'attends. J'attends qu'on en discute ensemble. Cela pourrait être utile, parce que sinon vous allez au-delà de certaines déconvenues. »

O. RYCKEBUSCH : « Ce qu'on va faire c'est prendre un avocat, M. Mougel, qui pourra nous aider, parce que vous me parlez de main tendue, mais en même temps vous ne faites pas grand-chose non plus pour venir nous voir. Donc vous m'excuserez, ce n'est pas une question de m'expliquer aux habitants, je pense que le débat a été clair, vous avez eu quand même des données précises sur la piscine. Je pense que la piscine, vous connaissez quand même mieux le sujet que quiconque autour de la table, et que le seul qui pourrait réellement expliquer la piscine et ses problèmes c'est vous. Ce n'est personne d'autre ! Donc peut-être que vous pourriez nous faire lors d'un prochain conseil une petite présentation précise sur ce qui s'est passé à cette piscine, ça pourrait nous permettre de voir un petit peu plus clair sur le pourquoi du comment aujourd'hui. Donc voilà tout ce que j'ai à dire. Maintenant, je sais que dans vos fonctions vous êtes plus à même que moi pour pouvoir mener à bien des plaidoiries, moi ce n'est pas mon métier, très clairement. Moi, je ne suis qu'une petite personne, qu'un petit habitant qui a décidé, à un moment donné, de se présenter comme élu pour faire des choses du mieux qu'il pouvait dans l'intérêt général. C'est tout ce que je souhaite pour notre ville. Je sais aujourd'hui que la piscine c'est ce qui pourrait demain plomber les finances de la ville, ça c'est une certitude. Maintenant il faut bien faire quelque chose, il y a des choix à faire, c'est tout. C'est le débat, mais en même temps chacun son rôle d'opposition. »

L. VERCRUYSSÉ : « Je vais être un peu plus doux, on va être clair. Bon déjà moi j'ai pu lire ce document, on va se mettre d'accord c'est très bien, parce que je ne suis pas un spécialiste de la finance, il y a trois petits points que j'ai envie de soulever. Vous avez été maître nageur, et moi je suis très heureux de savoir qu'il n'y a pas de noyé enfant à Leffrinckoucke. Ma première question c'est : où on va réapprendre à nager à nos enfants ? Parce que au-delà des finances, au-delà de tout ça, tout ça c'est bien beau, moi, ce qui m'intéresse c'est de maintenir ce taux de zéro décès de nos enfants quand ils partent en vacances quand ils sont à proximité d'un point d'eau, donc qu'est-ce qu'on en fait ? Deuxième chose, on a parlé de subvention européenne, je vais peut-être dire une bêtise mais je crois que c'est la ville de Coulaines à côté du Mans qui avait eu une situation un peu identique à la nôtre, avec des charges hyper lourdes sur un équipement sportif qu'est la piscine, et ils avaient réussi à gratter une subvention européenne, donc si jamais ça peut servir à chacun, pourquoi on ne pourrait pas essayer de se pencher sur le sujet ? Je ne sais pas exactement ce qu'il en retournerait du côté de Coulaines, mais je sais qu'ils avaient eu une subvention importante pour le maintien de leur piscine, c'est une petite ville à côté du Mans si je ne dis pas de bêtise. Et la troisième question que

j'ai, et c'est très facile aussi : 200 000 € speed sail, alors je vais peut-être dire une bêtise là aussi, mais je crois que l'association n'existe plus, et l'idée ce serait de faire quoi de ce bâtiment ? Parce que dans le fond je vais être tout à fait transparent, je pense qu'aujourd'hui on est quand même dans une ville qui n'a plus les moyens de ses ambitions, parce qu'on n'est plus dans des époques où l'argent est faste. Alors, je vais être clair, voilà personne ne parlera pour moi et on ne se dit pas : on est assis il n'y a pas d'opposition, non ça ne fonctionne pas comme ça dans la vie, en tout cas pas avec moi, et je me dis il y a forcément des choix à faire. Bon qu'on soit d'accord ou pas. Ça c'est un autre débat. Mais sur le premier jet, moi ce qui m'interpelle tout de suite, et c'est là pour moi le sujet le plus important, qu'on s'entende. Les enfants qu'est-ce qu'on en fait pour qu'ils puissent continuer à apprendre à nager ? Le reste 1 million, 2 millions, parlez-moi de 20 millions, j'en ai rien à faire, je vais être très cash, je m'en fous, la vie d'un enfant n'a aucune valeur par rapport à cela. Il est là le vrai sujet. Il n'est que là. Donc qu'est-ce qu'on fait avec nos enfants ? »

O. RYCKEBUSCH : « Alors je vais répondre tout de suite. Donc on n'a pas attendu, bien évidemment, les annonces qu'on est occupé de faire ce soir au travers du débat d'orientations budgétaires pour s'être attelé à cette vraie problématique d'apprentissage natatoire. Donc, depuis le mois de septembre, les écoles sont prises en charge par les maîtres nageurs de la ville de Dunkerque, toutes les écoles Favresse et Bonpain, dans l'apprentissage au même niveau, à la même cadence que s'ils étaient à la piscine Haucolas. Ensuite, il y a le savoir nager gratuit pour lequel je m'étais engagé politiquement, qui a lieu pendant toutes les vacances scolaires. J'ai demandé à notre directeur des sports qui est M. Plaquet, qui s'occupe notamment des ETAPS, d'aller voir toutes les familles dans nos écoles, pour savoir quels sont tous les enfants en CM2, alors je vais vous expliquer pourquoi le CM2, qui ne savent pas nager. Parce qu'au CM2 il y a une obligation de savoir nager pour l'entrée en sixième. Le fameux test savoir nager. Donc l'idée c'est d'aller chercher tous les enfants qui ne savent pas nager et de les accompagner à la piscine Paul Asseman ou à Bray-Dunes parce qu'on est occupé, et avec Christine Gilloots et avec Patrice Vergriete, pour que tous nos enfants soient pris dans les deux piscines, donc on s'assure vraiment que tous les enfants sachent nager à la fin de l'école élémentaire, ça c'est vraiment un fort enjeu. Donc il n'y a jamais eu de noyé à Leffrinckoucke, il n'y en aura jamais. En tout cas, on fait ce qu'il faut pour. Je rappelle également que malgré ce sujet de la piscine, je vais quand même continuer à m'atteler à développer des projets sportifs qu'on avait mis en place, à savoir le savoir nager, la nage en mer. On a des éducateurs sportifs qui peuvent pratiquer la nage en mer, la nage autre part que dans une piscine, on peut faire la nage en mer. D'ailleurs la nage en eau libre prend aujourd'hui un élan formidable. On peut faire l'apprentissage c'est un peu ludique, cela peut être sympa, ça peut être fait avec des classes nature, ça peut être vraiment un beau projet. Donc vous voyez, on essaie vraiment sur le volet natatoire de faire vraiment tout ce qui est en notre possession pour pouvoir s'assurer que les enfants ne risquent rien. Concernant les subventions dont vous parlez, ça ne résoudra pas le problème, parce que c'est le fonctionnement qui pose problème. Une subvention ce sera un one shot pour avoir la réparation, ça ne résoudrait pas le problème du fonctionnement qui lui, plombe le budget. Pour votre histoire, je vous invite à aller faire des recherches, il y a, depuis la crise des fluides, il y a plein de villes en France qui ferment leurs piscines alors que leurs piscines fonctionnent. Parce qu'aujourd'hui c'est devenu intenable pour des petites villes comme nous. Donc moi j'ai bien essayé de saisir la perche un petit peu, de voir mes amis maires à côté pour dire : tu ne peux pas, ça ne te dirait pas de mettre un peu d'argent, on partage les frais de fonctionnement ? Ils ont tous ri, ils ont dit : tu plaisantes, jamais on ne voudrait d'une piscine, ça coûte trop cher. Et je rappelle également que dans les recettes que nous avons, nous avons beaucoup d'écoles qui venaient de Warhem, Killelem, etc., et aujourd'hui ces écoles là vont à la CCHF dans la nouvelle piscine. Donc c'est encore des recettes qu'on perdrait. Ça fait quand même beaucoup de choses, ça fait quand même beaucoup d'éléments, donc c'est un peu compliqué. Et concernant les 200 000 € de speed sail, je vous rassure, il y a deux sujets, le PPI c'est quelque chose de très évolutif. C'est à dire qu'on a mis P0, P1, P2, mais on pourrait très bien voir apparaître le P3 qu'on n'a pas mis en place parce que demain on a une catastrophe à l'école Favresse par exemple. Et dans ces cas là, les priorités changent totalement. Je rappelle qu'un PPI on peut le retravailler tous les ans, donc ce n'est pas quelque chose qui est figé. Ce qui est figé aujourd'hui, bien évidemment, c'est le vestiaire de foot et 600 000 €, 1 million d'euros, eh bien écoutez, vous savez tous comment ça se passe les appels d'offre. On part sur un projet, on dit : oui c'est ce tarif là, on a des devis qui arrivent, et tout d'un coup, on nous annonce 30 %, 40 % d'augmentation des matériaux, baril de pétrole, tout est basé sur le pétrole, le béton, etc., et puis tout est indexé, et puis on prend une douche sévère. Donc je sais : on passe de 600 000 à 1 million d'euros, mais en même temps, toutes les mairies qui nous entourent qui font de l'investissement sont impactées par la même chose. Elles partent d'un budget et finissent à un budget..., Ghyvelde actuellement sur la salle de sport a explosé le budget pour les mêmes raisons. Et en fait, ce n'est plus tenable, pour nous c'est même compliqué à gérer. Donc le speed sail, pour le coup on ne se débarrassera pas des bijoux de famille. Le speed sail, je rappelle juste l'histoire, c'est un terrain qui nous appartient, c'est un bâtiment qui appartient aux Dunes de Flandre, l'idée c'est de..., puisque là on est dans la phase de rétrocession, on va récupérer le bâtiment, c'est : qu'est-ce qu'on veut vraiment faire de ce bâtiment ? Parce que pour le coup, je sais que l'ancienne municipalité avait un projet, l'endroit est magnifique, c'est la raison pour laquelle speed sail, Charcot, ça reste... Mais pour autant, vous comprendrez que la rue Charcot est un peu cachée, enfin la maison Charcot, mais la base du speed sail est sur un parvis qui vient d'être refait à neuf. Donc qu'est-ce qu'on fait ? Donc on n'a pas eu ce débat là, parce qu'on en n'est pas encore là, donc je ne peux pas vous dire : oui ce sera fait ou non ce ne sera pas fait, il y

aura un vrai débat sur le sujet, mais pour l'instant il y a des priorités. Des priorités qui sont celles qu'on a annoncées aujourd'hui et pour lesquelles les habitants utilisent le plus les bâtiments. Je pense à la mairie qui nécessite quelques petites remises à niveau et je pense aussi bien évidemment à l'Atelier 374 qui est en phase de travaux. Donc voilà un petit peu ce que je peux dire aujourd'hui sur les trois questions que vous avez posées M. Verduyse. »

Intervention inaudible.

O. RYCKEBUSCH : « Alors, les enfants pour la piscine, c'est CP, les classes élémentaires, c'est CP, CE1, CE2, CM1, CM2. Après on peut travailler aussi pour faire..., alors pour le coup le problème qu'il y a c'est que la piscine Paul Asseman, vous savez comme moi qu'il y a une phase de travaux annoncés, ils sont un peu aussi sur la pédale de frein parce qu'ils ne savent pas s'ils pourront développer tout cela, c'est pour ça qu'on se rapproche aussi de Bray-Dunes. Mais pour autant, on pourrait très bien envisager de faire intervenir les écoles maternelles sur purement de la familiarisation en milieu aquatique à partir du printemps. Le printemps pourquoi ? Parce que les enfants en bas âge, il faut quand même qu'ils aient des conditions météo qui soient bien pour eux. Des petits bouts ils ne faut pas qu'ils aient froid, les cheveux mouillés, etc. Donc, ce serait pour l'année prochaine, j'aimerais bien en tout cas venir ajouter les maternelles dans ce processus là. Mais ce qui est certain, c'est ce que je souhaite, c'est que tous les enfants de nos écoles soient nageurs, et je dis bien nageurs. Alors je vais aller plus loin que le test de familiarisation, puisque moi-même je suis, je le rappelle, maître nageur à Paul Asseman, et moi-même j'encadre les écoles. Je veux que chaque enfant sache nager 25 mètres, ce n'est pas sauter et faire une étoile. Nager 25 mètres pour s'assurer que s'ils tombent dans un milieu aquatique lambda, on est quand même entouré de canaux, la mer, etc., que on s'assure qu'il n'y ait pas de risque pour eux. Donc voilà ce que je peux dire sur le projet. »

N. HENNI : « M. le Maire, doit-on considérer au terme de ce conseil municipal que vous avez pris votre décision et que la fermeture de la piscine est actée ce soir ? »

O. RYCKEBUSCH : « Non, on aura le débat lors du 12 avril, on aura encore des débats, donc non. Moi, j'ai mon avis, j'ai essayé d'être le plus clair possible, on aura ce débat là au prochain conseil municipal. »

M. PEDRETTI : « Franchement je ne comprends rien à votre méthode. Parce que là, on est en train, on a discuté pendant une bonne heure et demi sur des scénarios, et contrairement à ce que vous avez dit qui, évidemment sont bien construits, ce n'était pas ça le sujet, mais qui en réalité reposent sur des choix politiques, j'ai juste dit ça, pour le coup, comme M. Mougel je crois, il n'y a pas de doute là-dessus. Clairement vous avez dit : il y a un scénario 2 c'est le seul qui est viable, vous l'avez écrit, fermeture de la piscine. Donc oui c'est acté ce soir M. le Maire ! Il ne faut pas tourner autour du pot ! Vous pourriez être beaucoup plus court, on y gagnerait tous en étant beaucoup plus clair. »

O. RYCKEBUSCH : « Comme vous venez de l'annoncer M. Pedretti, on partira vers le scénario n°2. On partira vers le scénario n° 2 parce que je pense que c'est le scénario le plus viable pour la ville de Leffrinckoucke. Donc je ne suis pas quelqu'un qui tourne autour du pot, on va dire les choses, de toute façon ça ne sert à rien de dire aujourd'hui pour l'annoncer : oui ! J'assume je vais défendre auprès de ..., c'est le dossier que je défends avec mon équipe municipale, c'est le dossier qu'on défendra, parce que je pense que c'est le seul scénario qui assurera tout ce qu'on souhaite faire pour notre ville, qui est inévitable à faire, et je pense que c'est la seule chose qui viendra assurer les finances de la ville. Donc, oui, j'assume M. Pedretti, nous allons envisager la fermeture de la piscine. »

## **Délibération n° 6\_2**

### **Acomptes de subvention.**

Afin de ne pas pénaliser la trésorerie et le mode de fonctionnement il est proposé d'accorder les acomptes de subvention suivants :

- 70 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Leffrinckoucke
- 10 000 € à l'Amicale du Personnel Communal de Leffrinckoucke
- 2 000 € à Dynamo productions.

### **Le conseil municipal, à l'unanimité**

**ACCEPTE** le versement des acomptes de subvention repris ci-dessus.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

## **Délibération n° 6\_3**

### **Révision des tarifications.**

Il est proposé de créer les tarifications reprises ci-dessous, ces dernières ont été approuvées par la commission finances du 1<sup>er</sup> mars 2022.

- vente du guide des laisses de mer du CPIE 5 €
- sorties : création de trois tarifs :
  - Tarif A : 5€ (Leffrinckouckois) 7 € (extérieurs)
  - Tarif B : 10 € (Leffrinckouckois) 13 € (extérieurs)
  - Tarif C : 15 € (Leffrinckouckois) 20 € (extérieurs).

**Le conseil municipal, à l'unanimité**  
**APPROUVE** la création de ces tarifs.

J.P. MOUGEL : « Une petite question, les sorties c'est pour sortir où en fait ? »

O. RYCKEBUSCH : « Alors, justement, tout le dossier est en cours de travail, alors ça peut être des sorties sur le territoire ou en dehors du territoire, ça peut être du Plopsaland, ça peut être des zoos, ça peut être une multitude de choses et vous comprendrez que plus on va faire des destinations coûteuses, plus on va demander une forme de participation. »

N. HENNI : « Oui, histoire de finir en beauté M. le Maire, la vente du guide des laisses de mer du CPIE, je ne l'ai pas dit en commission, mais vendre ce type d'ouvrage, je me fais violence parce que je suis au CPIE et j'aime beaucoup ceux qui y travaillent, mais vendre un guide des laisses de mer dans un centre d'interprétation des grands conflits mondiaux, ça me laisse un petit peu sur ma faim. Mais pourquoi pas ? J'ai émis un avis, pour ce qui me concerne, au nom de notre groupe, positif sur cette affaire, mais il n'empêche que je me suis interrogé. »

O. RYCKEBUSCH : « J'en prends bonne note. »

## QUESTIONS ÉCRITES.

**Question du groupe « Une dynamique pour Leffrinckoucke »**  
**M. Laurent M. MARCANT à Mme Christine D'HORDAIN.**

L. MARCANT : « Non n'ayez pas peur. Donc, Mme D'Hordain, je vais vous poser quelques questions parce que vous avez évoqué dans un tract d'opposition du mois de novembre 2021. »

Intervention inaudible.

L. MARCANT : « Comment ? Non, vous allez vous rappeler, je suis sûr que vous avez fait des grosses recherches pour l'écrire, donc c'était dans l'intitulé de la Gazette de Leffrinckoucke, vous savez c'est la gazette où l'on retrouve des informations qu'on ne retrouve nulle part, la question nuisances environnementales qui seraient engendrées par les nouvelles activités de recyclage et d'économie circulaire implantées sur le site d'Ascométal. Dans le texte que vous avez signé... »

M. PEDRETTI : « Il y a quand même un petit point de méthode, les questions diverses ce n'est pas ça du tout. »

C. D'HORDAIN : « Bah non. »

M. PEDRETTI : « Ce n'est pas un élu municipal qui, et je parle sous couvert de M. Mougel, qui interpelle un autre élu municipal. Point d'ordre M. le Maire ! Point d'ordre s'il vous plaît ! Parce que là, pour le coup, ça me paraît totalement, on va dire, illégal, ou en tout cas pas dans le sens... »

O. RYCKEBUSCH : « J'en prend bonne note, vous pouvez continuer M. Marcant. »

J.P. MOUGEL : « Ce sont des questions à la municipalité. »

M. PEDRETTI : « Oui ce sont des questions à la municipalité, nous sommes pas la municipalité... »

O. RYCKEBUSCH : « M. Marcant vous pouvez continuer. »

Intervention inaudible.

L. MARCANT : « Oui juste pour information. Donc dans le texte que vous avez signé il y a des chiffres très précis... »

C. D'HORDAIN : « C'est pareil... »

O. RYCKEBUSCH : « Mme D'Hordain, s'il vous plaît, vous laissez finir, merci. »

L. MARCANT : « Pour mieux dénigrer ce projet... »

N. HENNI : « Mais non, on ne va pas laisser... »

O. RYCKEBUSCH : « M. Marcant, vous pouvez continuer à lire s'il vous plaît, merci. »

N. HENNI : « Alors, par délibération n°3 en date du 4 novembre 2000... »

O. RYCKEBUSCH : « C'est une..., M. Henni, je ne vois pas pourquoi vous réagissez comme ça, si vous n'avez rien à vous reprocher. »

N. HENNI : « Ce n'est pas..., ce n'est pas légal... »

O. RYCKEBUSCH : « Donc laissez s'il vous plaît la question... »

N. HENNI : « Ce n'est pas légal, ce n'est pas légal... »

O. RYCKEBUSCH : « Arrêtons s'il vous plaît. Vous vouliez du débat, il y a du débat. M. Marcant vous pouvez continuer. »

M. PEDRETTI : « Ce n'est pas correct. »

N. HENNI : « On s'étonne que votre majorité ne se manifeste pas quand il s'agit vraiment d'une entrave à l'exercice démocratique, et au fonctionnement de ce conseil municipal. »

O. RYCKEBUSCH : « C'est juste pour..., c'est une petite question ça ne devrait pas vous mettre dans tous ces états là. Ça répond juste à une gazette qui a été largement distribuée, donc laissez s'il vous plaît M. Henni. »

N HENNI : « Ecoutez, produisez une gazette, faites votre réponse dans la gazette... »

O. RYCKEBUSCH : « Mais non, c'est juste une question, s'il vous plaît, merci. »

N HENNI : « Non ! Ça n'a pas à apparaître... »

L. MARCANT : « Juste pour mon information, parce que c'est quand même un document qui a été distribué toutes boîtes... »

Intervention inaudible.

N. HENNI : « Attendez, répondez auprès des Leffrinckouckois. Produisez votre gazette, vous avez un magazine municipal, faites le dans le magazine municipal. »

M. PEDRETTI : « C'est juste de la communication officielle de réponse... »

N. HENNI : « Vous ne pouvez pas le faire ? »

Intervention inaudible.

O. RYCKEBUSCH : « M. Henni, M. Pedretti, merci. Vous voyez, je suis surpris tout de même. Vous n'arrêtez pas de dire devant tout le monde que vous voulez du débat. Vous faites, vous vous amusez à faire de la désinformation, de la mal information, on vous pose juste une question, vous ne voulez pas, donc, c'est tout, le débat est clos. Le débat est clos, je vous remercie franchement pour cette transparence, vraiment, j'ai adoré débattre avec vous... »

M. PEDRETTI : « Eh bien nous, on n'a pas... »

O. RYCKEBUSCH : « Non, mais ce n'est pas un souci, je ne suis pas là non plus pour vous apprécier ou pas. Je pense qu'à un moment donné, il faudrait que vous mettiez, et je vais vous le dire en toute honnêteté, un peu de hauteur, un peu d'ébats dans le débat, parce que, sincèrement, depuis des mois, je ne vois pas réellement de..., enfin je vais le dire franchement parce que vous voulez que je sois franc. Ce n'est pas intéressant ce que vous dites. Je vais être dur dans mes propos, ce n'est pas intéressant. »

N. HENNI : « M. le Maire, il y a un directeur de la publication, je suis face à vous, faites moi parvenir votre courrier. Si ce que vous dites en terme de contestation... Si en terme de contestation vous souhaitez avoir un droit de réponse, on l'étudiera, il n'y a pas de souci. C'est normalement la voie normale pour contester la publication d'un article. »

O. RYCKEBUSCH : « Oui, normalement la voie. Donc écoutez arrêtons un peu. Moi, tout ce que je vous demande c'est d'apporter un peu plus de contenu dans les débats, parce que sincèrement je ne trouve pas ça terrible. Enfin bref ! Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée, merci pour ces débats, à bientôt. »

L'ordre du jour est épuisé, M. le Maire clôt la séance.

**S. DZIKOWSKI**

**M. LEMATRE**

**M. LILLIO**

**V. BOURGOIS**

**R. ELHOJJAJI**

**D. MARSCHAL**

**P. STRUK**

**J. LOPEZ**

**E. RICHARD**

**S. THOMAS**

**J.P. GOKELAERE**

**B. ETCHEVERRY**

**L. MARCANT**

**D. BUGÉ**

**R. DANÉL**

**M. COEUGNET**

**G. COLIN**

**C. D'HORDAIN**

**M. PEDRETTI**

**N. HENNI**

**C. DEHAESE**

**J.P. MOUGEL**

**L. VERCROYSSÉ,**